RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



Mairie de Neuilly-sur-Seine Conseil municipal du 20 novembre 2019

20 novembre 2019

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme FOURCADE

M. PIRSON

M. LEGMANN

Mme SFEDJ

Mme d'ORSAY

M. LARMURIER

Mme KLEIN

M. VINENT-GARRO

Mme GELLÉ

M. LE STANG

M. ALARDET

M. WARNOD

M. GAUTRAT

Mme DESCHEEMAEKER

M. JUSTON

Mme LEBOULANGER

Mme SOUPLET

M. GIRY-DELOISON

Mme MONIN

Mme BARRE

M. DUPONT

Mme BUCHETTE-PUYPEROUX

Mme de FOUGEROUX

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. KARSENTY (jusqu'à son départ en cours de séance)

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

M. de FOUCAULT

Mme ATIEH

20 novembre 2019

Mme QUINTIN	
M. de ROQUETTE-BUISSON	

M. BESSE

M. LEPIDI

Mme MAURIN FOURNIER

M. TEULLÉ

Mme SAUVAN

M. KELLER

Mme BRANNENS

M. GARRETA

Mme ZOUMMEROFF (à compter de son arrivée en cours de séance)

Étaient excusés représentés :

Mme ETZENBACH-HUGUENIN représentée par M. FROMANTIN

Mme HENROTIN-LE FLOC'H représentée par Mme FOURCADE

Mme BENEZIT représentée par Mme SOUPLET

M. GOURLEZ de la MOTTE représenté par M. LE STANG

Mme AUFFRET-MULLER représentée par Mme ATIEH

M. DODEMAN représenté par M. LEPIDI

Étaient excusés non représentés :

M. KARSENTY (à compter de son départ) Mme ZOUMMEROFF (jusqu'à son arrivée)

Secrétaire :

M. BESSE

20 novembre 2019

Sommaire

I.		Adoption du proces-verbai du Conseil municipal du 25 septembre 2019	ე
II.		Décisions municipales	5
III.		Délibérations	
Pre	en	nière partie	7
	1.		
	2.	Budget annexe Cinéma – Décision modificative n°1 – Exercice 2019	7
	3.	Budget annexe Restaurant municipal – Décision modificative n°1 – Exercice 2019	8
	4.	Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Décision modificative n°1 – Exercice 2019	8
	5.		
	6.	Présentation du rapport Développement Durable 2019	8
	7.	Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019	14
	8.	Débat d'orientation budgétaire de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Exercice 2020	17
	9. de	Approbation du contrat de développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ve Neuilly-sur-Seine pour la période 2019-2021	
De	:u)	xième partie	29
Qu	ıe:	stions diverses	34

20 novembre 2019

(La séance est ouverte à 18 heures 58 sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE. - Bien. Très bien, il est 19 heures. Je vous propose de démarrer notre conseil. Bertrand BESSE, merci de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci pour cet appel.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2019

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE. - Vous avez l'adoption du procès-verbal de la dernière séance sous les yeux. Vous avez le compte rendu également des décisions municipales. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions municipales ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, bonsoir. J'ai deux questions sur les décisions municipales. La première se rapporte aux décisions 415 et 416, qui concernent le déménagement des locaux de la SEMINE, en fait, puisque la première décision prend acte du fait qu'elle quitte la rue Pierret et la deuxième qu'elle s'installe 2 bis, rue du Château. Je voulais savoir... J'avais cru comprendre, dans des conseils précédents, que les locaux sis rue du Château étaient en vente en même temps que la CARAC qui s'est installée avenue du Roule. Donc je voudrais savoir ce qu'il en est de ces locaux rue du Château, s'ils sont vendus, s'ils sont toujours en vente, si on a changé d'avis. Et puis, par ricochet, ce qu'il en est de la Maison des Associations, qui donc n'est plus rue du Château, qui n'est pas encore avenue Emile Bergerat. Donc quand est-ce qu'on s'y installe ? Voilà. Ça, c'est ma première question.

M. LE MAIRE.- C'est ricochet de ricochet, là quand même...

Mme BRANNENS.- Un peu, oui.

M. LE MAIRE.- ...parce que, là, c'est simplement une décision sur le fait qu'il y a un avenant au contrat de bail avec la SEMINE. Et, voilà, en ce qui concerne la rue du Château, c'est l'inverse. On a dit que la CARAC ne vendait plus. Donc nous, l'intérêt de vendre, c'était de vendre avec eux, ce qui n'est plus le cas. Donc ce sera plutôt...

Mme BRANNENS.- Ah, ils ne vendent plus ?

M. LE MAIRE. - Non, non. Je crois qu'on l'avait déjà évoqué.

Mme BRANNENS.- Ah, excusez-moi, j'avais pas noté.

M. LE MAIRE. - Voilà. C'est pas nouveau, mais ils ne vendent plus, donc... Voilà. Donc nous, on est libre de louer ou de vendre...

Mme BRANNENS.- D'accord.

M. LE MAIRE. - Mais on en reparlera. Monsieur TEULLÉ a une question dans ce sens-là dans les questions diverses. Donc on évoquera quelques bâtiments sur lesquels on fait, voilà, des mises en location ou des ventes.

20 novembre 2019

Mme BRANNENS.- OK. Merci.

La deuxième question concerne la décision numéro 425, qui concerne le lot numéro 6 des « Allées de Neuilly », en l'occurrence la fourniture de pierres naturelles. Alors, outre le fait que le budget pierres, comme je l'ai déjà indiqué plusieurs fois précédemment, représente un quart du budget total des « Allées de Neuilly », ce qui est énorme et qui entraîne une fragilité puisqu'on a déjà eu des problèmes sur des cas de figure similaires rue de Longchamp et rue des Huissiers, il est noté dans cette décision que les gradins des pelouses seraient des blocs de granit, pour être assortis bien évidemment aux contre-allées. Mais comme on se trouve au-dessus du tunnel de Madrid, qui comporte des fissures, l'administration a demandé que ces blocs de granit soient creux. Je ne savais pas qu'on faisait des blocs de granit creux. Donc je voulais savoir quel était le ratio prix entre le bloc creux et le bloc plein, puisque ça entraîne une plus-value évidemment de coût. Il y a quelque chose d'ailleurs... Il y a manifestement, enfin à moins que j'ai mal lu, une coquille dans la décision, puisqu'on parle de moins-value et de plus-value ensuite. Ou je n'ai pas bien compris.

M. LE MAIRE.- Il y a différents avenants sur les marchés puisque, au fur et à mesure que se déroulent les travaux, les contrats sont adaptés et ajustés. Donc il y a, vous le verrez, des moins-values et des plus-values, c'est-à-dire des révisions à la baisse ou des révisions à la hausse. Là, la révision est due au fait non pas du sujet que vous évoquez, mais au fait qu'on a changé le phasage. On l'avait là aussi évoqué au précédent Conseil. Dans la mesure où les travaux de Paris sur la Porte Maillot étant eux-mêmes décalés, on a changé le phasage. Le phasage, du coup, adresse un segment où il y a plus de surface et donc plus de main-d'œuvre, d'où la plus-value de 5 % qu'il y a sur ce marché à cet endroit-là. On retrouvera l'équivalence d'une moins-value quand on intervertira les phases.

Sur la partie couverte au-dessus du tunnel, l'État nous a donné ses coefficients de portance ou de capacité à supporter du poids. Par précaution, on mettra, à la demande de l'État, des pavés moins épais, pas creux à l'intérieur,...

Mme BRANNENS.- Ah, ce n'est pas creux. D'accord.

<u>M. LE MAIRE</u>.- ...mais un peu moins épais. Je ne sais pas comment... Mais pas creux. Ils ne sont pas creusés effectivement à l'intérieur du pavé. Un peu moins épais pour alléger la charge.

Mme BRANNENS.- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- Voilà. Y a-t-il d'autres questions portant sur les décisions municipales ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci, Monsieur le Maire. En fait, je réitère une question que j'avais déjà posée la dernière fois à l'occasion de la décision numéro 440, qui concerne un marché relatif à l'asilage sur le hors-série du magazine *Neuilly* pour la phase 1 du chantier des « Allées de Neuilly », où je vous avais demandé que nous ayons un budget, j'allais dire un peu complet, de l'ensemble de la communication sur ce sujet. La dernière réunion commission publique ayant bien précisé, contrairement à ce qui est écrit dans le PV du dernier Conseil, que toute la partie communication n'était pas aujourd'hui encadrée ou précisée dans un budget. Donc si c'était possible d'imaginer puisque, petit à petit, on voit les décisions qui s'agglomèrent, en termes de communication, pour ce chantier, avec des montants qui sont là faibles, je vous l'accorde, mais de temps en temps assez importants puisque, quand on a des marchés jusqu'à 400 000 euros ou 100 000 euros, comme c'était la dernière fois, ça commence à faire des budgets importants. Donc j'aimerais avoir une consolidation, s'il vous plaît, des budgets communication. Merci.

M. LE MAIRE. - De toute façon, vous l'aurez début 2020 dans le compte administratif, puisqu'il y aura un résumé des opérations de communication liées à ce chantier. Vous l'aurez de manière très exhaustive à ce moment-là.

Y a-t-il d'autres guestions? Monsieur KARSENTY.

M. KARSENTY.- Bonjour. Comme vous avez pu le remarquer, je ne viens pas très souvent, mais je viens exceptionnellement aujourd'hui pour rappeler un épisode peu glorieux de mes performances à votre égard. Il y a

20 novembre 2019

quelques... à peu près 2 ans, j'ai écrit des choses sur Facebook qui ont entraîné quelqu'un à me titiller un petit peu et qui m'ont conduit à écrire des propos que je regrette, et pour lesquels je vous présente mes excuses. Ils n'étaient ni diffamatoires ni injurieux, mais stupides. Et je pense que... D'ailleurs, quand on s'était vu il y a plus de 6 mois, je vous avais dit que je les avais retirés. Ils ne sont plus sur la page depuis bien longtemps, et je pense que ça ne servait strictement à rien de les laisser, parce qu'ils ne voulaient rien dire et ils étaient juste impulsifs. Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire.

<u>M. LE MAIRE</u>.- Très bien. Écoutez, merci de cette déclaration qui a le mérite de la franchise et de ramener aussi de l'apaisement dans les relations et dans les évolutions que peuvent avoir certains échanges. Donc j'en prends acte et je vous en sais gré. Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? D'autres sujets ? Donc je vous propose d'entamer nos délibérations.

III. Délibérations

Première partie

M. LE MAIRE. - Donc on a quelques décisions modificatives, qui sont purement, enfin relativement comptables, qui portent sur le budget principal et les budgets annexes.

1. <u>Budget Ville – Décision modificative n°2 – Exercice 2019</u>

M. LE MAIRE.- Donc la décision modificative 1 sur le budget de la Ville, la réintégration de 30 000 euros, liée au télétravail et liée également à quelques dépenses supplémentaires en termes d'informatique. Et elle est également sur un complément de crédit, qui permet de neutraliser des amortissements liés à des subventions d'équipement. Donc c'est des ajustements comptables liés au déroulement de nos opérations et de nos actions en cours d'année.

Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? Y a-t-il des voix contre ? D'accord. C'est purement comptable. D'accord. 2 voix contre. Une abstention. (1 abstention : Mme BRANNENS.) Alors, levez bien la... Voilà. Non, qu'une fois. Monsieur LEPIDI a le droit à deux bras, parce qu'il a... Voilà. Très bien. (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) Donc c'est noté.

2. Budget annexe Cinéma – Décision modificative n°1 – Exercice 2019

M. LE MAIRE.- La délibération numéro 2, c'est le budget annexe du cinéma. C'est une décision modificative. C'est la première. Elle est liée en partie à l'augmentation des entrées, qui entraîne mécaniquement une augmentation des taxes à payer, puisque c'est indexé sur les recettes d'entrées. Elle absorbe également une plus-value d'amortissement de 1 400 euros. Ça s'ajuste donc sur le compte billetterie, qui est en progression, puisqu'on a eu 11 000 entrées supplémentaires par rapport à 2018, ce qui est assez conséquent. Voilà. Donc c'est un ajustement comptable lié à des taxes supplémentaires *versus* des recettes supplémentaires.

Oui, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, excusez-moi. J'ai une question. J'ai été surprise quand même du ratio, parce qu'en fait on a, pour 11 000 entrées supplémentaires, donc une augmentation de 40 000 euros, et on paye des taxes à 38 600. Donc est-ce que c'est...? Enfin, voilà, je...

20 novembre 2019

M. LE MAIRE.- Oui, je pense que le réajustement...

Mme MAURIN FOURNIER. - Ça me paraît bizarre.

M. LE MAIRE.- La taxe est la taxe globale. Elle est réactualisée en fonction des entrées supplémentaires. Ce n'est pas le supplément de taxe sur le... À vérifier, mais... C'est ça, oui. Voilà. Donc c'est la taxe qui est réactualisée. C'est peut-être écrit de manière un peu ambiguë, mais ce n'est pas le supplément de taxe. Voilà.

Y a-t-il des votes contre ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) Même vote que la précédente. Y a-t-il des abstentions ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Cette délibération est adoptée.

3. Budget annexe Restaurant municipal – Décision modificative n°1 – Exercice 2019

M. LE MAIRE.- La numéro 3, c'est le Restaurant municipal. C'est la première décision modificative. C'est également un ajustement marginal sur l'amortissement, 1 200 euros. Voilà.

Y a-t-il des questions ou...? Donc les mêmes votes, j'imagine, contre (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) et une abstention (1 abstention : Mme BRANNENS.). Elle est adoptée.

4. <u>Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Décision modificative n°1 – Exercice 2019</u>

M. LE MAIRE.- La numéro 4, c'est une décision modificative toujours, la première, sur le budget Gestion du patrimoine privé. C'est un ajustement sur les amortissements, de 30 000 euros. Voilà.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il les mêmes votes ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) (1 abstention : Mme BRANNENS.)

5. <u>Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Décision modificative n°2 – Exercice 2019</u>

<u>M. LE MAIRE</u>.- Numéro 5, Spectacle vivant et Arts visuels, décision modificative numéro 2, qui est liée à une dépense de personnel, liée elle-même en partie à une indemnité de départ et une dotation aux amortissements de 13 000 euros. Les deux sont compensées par une plus-value sur la billetterie constatée de 43 000 euros. Donc l'ensemble s'équilibre.

Sur cette décision modificative, y a-t-il des votes contre ? Même vote, j'imagine. Contre pour l'opposition *(4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.),* abstention pour Madame BRANNENS *(1 abstention : Mme BRANNENS.).* Voilà.

6. Présentation du rapport Développement Durable 2019

M. LE MAIRE.- On va passer à un autre registre, qui est le contrat, le rapport Développement Durable. C'est Françoise DESCHEEMAEKER qui va le présenter.

Mme DESCHEEMAEKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport Développement Durable 2019 présente les différents programmes et actions entrepris à Neuilly en 2018 et mis en perspective vers 2019. Tout d'abord, il est utile de préciser ce que recouvrent ces termes de « développement durable », car le champ est vaste et diversifié. Certains

20 novembre 2019

s'étonnent parfois de ce qui apparaît comme une dispersion. En réalité, aux termes de la loi, le concept de durabilité recouvre trois dimensions : la préservation de l'environnement, la cohésion et l'équité sociale, et le développement économique responsable.

Les actions à conduire suivant ces trois dimensions se déclinent en six finalités rappelées : protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, épanouissement des êtres humains, cohésion sociale et solidarité, production et consommation responsables, exemplarité de la collectivité.

En lisant ce rapport, vous avez constaté qu'il est très proche de celui de l'an passé. Neuilly est engagée avec détermination sur chacune des finalités du développement durable, mais il s'agit d'un processus de progrès continu. Il ne peut y avoir chaque année de grandes nouveautés. Néanmoins, les indicateurs clés retenus pour chaque finalité devraient vous permettre de noter les progrès et éléments nouveaux les plus significatifs.

C'est le cas tout d'abord en matière d'optimisation énergétique, avec l'extension sur 16 rues ou boulevards de la rénovation de l'éclairage public. Toujours au titre de la protection de l'atmosphère, le développement progressif de nouveaux modes de déplacement alternatifs et l'extension des zones 30.

Ensuite, au titre des actions menées pour la préservation de la biodiversité et dans la suite de la signature du contrat de Bassin fin 2016, la Ville a adhéré le 15 novembre 2018 à la charte Trame verte et bleue, qui témoigne de son engagement sur cet enjeu prioritaire.

S'agissant de l'épanouissement des Neuilléens, l'accès à la culture et l'encouragement à la pratique du sport montrent une belle dynamique, en nombre d'entrées et nouvelles offres. Quant à Neuilly Campus, c'est un accompagnement qui confirme son attractivité, avec 19 800 entrées en 2018.

En matière de cohésion sociale et de solidarité, les services offerts en 2018 s'ajustent toujours plus près des besoins pour toutes les générations, et on comptabilise 22 logements sociaux supplémentaires en 2018 par rapport à 2017. Par ailleurs, dans la logique de développement économique durable, qui est l'une de ses priorités, la Ville aide les jeunes entrepreneurs avec Neuilly Lab, qui a accompagné 48 entreprises en création en 2018. À noter également la poursuite de la politique très volontariste de gestion et de prévention des déchets, avec notamment de nouvelles filières de recyclage.

Pour finir, vous avez remarqué que ce rapport met particulièrement l'accent sur deux projets structurants et emblématiques : un focus sur la nouvelle école Michelis, rénovée et agrandie depuis l'été 2018, avec un meilleur aménagement des espaces disponibles et une efficacité énergétique renforcée ; et un focus sur l'avenue Charles de Gaulle, rappelant les points marquants du projet effectivement démarré en 2019. Mais dans toute la phase de préparation 2018, on retiendra essentiellement la mise en place d'un partenariat, en juin 2018, avec Bruitparif et Airparif, qui permet de mesurer l'évolution des données environnementales tout au long du projet et d'avoir en toute transparence connaissance de ces données sur le site de la Ville.

Après cet exposé, il vous est proposé de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport Développement Durable 2019. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

<u>M. LE MAIRE</u>.- Voilà. Merci, Françoise, de cet exposé, donc sur lequel on peut ouvrir le débat, sur lequel il n'y a pas de vote. On prend acte du rapport qui énumère un certain nombre d'actions de la Ville. Qui veut prendre la parole sur ce rapport ? Madame MAURIN FOURNIER, et ensuite Madame BRANNENS.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, c'est toujours très intéressant d'avoir un rapport Développement Durable, au-delà du fait que ce soit obligatoire. Néanmoins, chaque année, on donne un commentaire. Déjà sur la forme, je pense qu'on gagnerait en... j'allais dire en certitude ou en crédibilité plutôt, le fait d'éviter de mettre des mots comme « il importe également un volet présentant les actions mises en œuvre pour tendre vers une plus grande exemplarité et transparence de la part de la collectivité ». Je ne suis pas très sûre que ça s'applique tout à fait à nous, malheureusement.

20 novembre 2019

En ce qui concerne les autres éléments, je serai intéressée pour avoir des chiffres, en fait. C'est-à-dire qu'on a un document avec un certain nombre d'intentions, dont certaines sont engagées, mais on n'a pas forcément, aujourd'hui, un taux de réalisation. Je prends un exemple. Quand on dit qu'on met du matériel et des véhicules électriques pour la collecte des déchets, il s'avère que, aujourd'hui, on a encore beaucoup, enfin en tout cas un certain nombre – alors, je ne sais pas combien –, de collectes qui sont faites par des véhicules extrêmement polluants. Donc j'aurais bien aimé qu'on ait làdessus une information un peu plus chiffrée, pour qu'on sache quelle est la trajectoire. Je comprends la trajectoire. Ce qui serait intéressant, c'est de savoir où on en est de cette trajectoire.

En ce qui concerne l'avenue Charles de Gaulle, dont vous avez dit effectivement que vous faisiez un focus. Je suis étonnée qu'on puisse dire dans le résumé qu'on est en réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique, alors que vous précisez à juste titre en page 14 qu'il s'agit de la « perception ». Je comprends, vous le soulignez, que la « perception » est un élément psychologique important.

Sur les autres aspects, en fait, même chose. Je regrette qu'en termes d'économies qui sont recherchées, on parle... Par exemple, sur la partie de l'adaptation au changement climatique et à la protection de l'atmosphère, on donne un certain nombre d'éléments, dont on n'a pas les chiffres en termes d'économies, c'est-à-dire on dit « on fait des économies », et on n'a pas trop l'idée entre l'investissement qui a été nécessaire pour modifier certains équipements par exemple, et l'économie que ça génère. Et je trouve qu'on gagnerait là aussi à pouvoir avoir une information plus précise sur ces éléments, ce qui nous donnerait dans la trajectoire là encore une évolution de là où nous sommes.

Voilà pour mes réflexions. Je regrette, je regarde pardon. Voilà, bon, sur le reste, je suis toujours intéressée par ce... et je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. Madame BRANNENS.

<u>Mme BRANNENS</u>.- Oui, merci. Moi aussi, j'ai quelques remarques sur ce rapport de Développement Durable, qui est toujours un point important et qui devrait prendre de plus en plus d'importance dans la Ville.

Premier point, c'est sur le recyclage et la collecte des déchets. Alors, il y a des composteurs qui sont mis à disposition pour les immeubles ou les particuliers qui souhaitent avoir des composteurs, mais il existe aussi dans la ville une collecte de biodéchets pour les entreprises. Je crois que j'avais déjà demandé. Alors, je ne sais pas si c'est organisé par les entreprises ou par le territoire. Néanmoins, la Ville est un acteur dans les liens justement avec soit les entreprises, soit le territoire, et donc j'aimerais qu'il y ait une collecte de biodéchets qui soit globale pour la ville et qui s'applique également aux particuliers. Ce serait un grand progrès.

Par ailleurs, en ce qui concerne la collecte des cartons papiers – les poubelles bleues –, je l'avais déjà demandé une première fois. Je réitère ma demande. Je souhaiterais que la fréquence soit augmentée et qu'elles soient ramassées deux fois par semaine, parce qu'elles débordent toujours, dans beaucoup d'immeubles, et ce qui fait que les cartons atterrissent dans les poubelles du tout-venant. Alors, certes, le ramassage des poubelles ne dépend pas de la Ville, mais dépend de POLD. Mais il me semble que, au sein de ce Conseil, il y a plusieurs conseillers territoriaux qui pourront remonter la demande au territoire.

En ce qui concerne l'eau, effectivement, il est indiqué en page 11 et en page 13 qu'il faut préserver la ressource, ce en quoi je pense que nous sommes tous d'accord. Or, moi, il y a quelque chose qui m'a toujours gêné et que j'ai déjà exprimé plusieurs fois, ce sont les forages. Il y a 11 forages actuellement dans la ville. On en fait chaque année un peu plus. On en a fait un de plus en 2018. Je trouve que de faire des forages ne préserve pas la ressource mais qu'au contraire, qu'il s'agit d'un pillage des ressources naturelles. On ne paye pas l'eau quand on la pompe dans le sol. C'est gratuit. C'est purement du pillage et, qui plus est, c'est dangereux parce que ça assèche les sous-sols et ça pourrait entraîner des conséquences relativement graves dans le futur. Donc je réitère ma demande d'arrêter ces forages, de construire des réservoirs. On a un

20 novembre 2019

réservoir d'eau pluviale pour la ville, un seul, qui fait 10 mètres cubes. Ça doit permettre d'arroser à peu près l'équivalent des tables de cette salle.

En ce qui concerne les vélos, alors là, c'est toujours un grand sujet. Je trouve quelque part pas très honnête de se prévaloir des résultats de Vélib'. Certes, la Ville participe à l'installation de Vélib' en prêtant, enfin en louant, en donnant des espaces pour les Vélib', mais ce n'est pas la Ville qui est moteur sur Vélib'. Ce n'est pas la Ville qui a décidé qu'il y aurait 30 % de vélos électriques, etc. C'est quelque chose qui est global, autant qu'il me semble, à moins que je me trompe, ce qui est possible, à tous les équipements Vélib'.

En ce qui concerne les nouvelles pistes cyclables, alors il y a des nouvelles pistes cyclables qui sont apparues cette année, ce qui est une bonne chose. Mais quand la rue n'est pas très large, comme la rue Louis-Philippe, que l'on fasse une bande cyclable peut se comprendre. Il faudra que chacun fasse attention, aussi bien les voitures, évidemment, que les vélos. Mais quand la rue est large, comme avenue de Madrid, je trouve inacceptable d'avoir fait une piste cyclable telle qu'elle a été faite. On a des trottoirs qui auraient pu faire 1 mètre de moins sur le côté... je crois que c'est le côté à gauche quand on va vers le Bois. La piste cyclable... Pour moi – je réitère –, une piste cyclable est sûre quand on peut y aller avec des enfants de 6 ans. Je vous défie d'emmener des enfants de 6 ans sur cette piste cyclable pour aller vous promener. Elle est très dangereuse, elle est très étroite, elle est au ras des voitures. C'est vraiment quelque chose qui n'est absolument pas sécurisé.

(Arrivée de Mme ZOUMMEROFF.)

Ensuite, dans le rapport, on parle que les travaux sur l'avenue Charles de Gaulle permettront la continuité entre La Défense et Paris. Là aussi, permettez-moi de dire que ça fait doucement rire parce que, dans le projet – et on en a déjà parlé –, il n'y a rien au niveau du Pont de Neuilly. On en reparlera probablement dans ce Conseil. Mais donc la continuité, je ne vois pas trop où elle est permise.

Ensuite, on n'a aucun... Moi aussi, je suis demandeuse de chiffres. J'aurais bien aimé que, dans ce rapport, il y ait des plannings de ce que l'on envisage de faire dans l'avenir. Il n'y a aucun planning sur les nouvelles pistes que l'on installera ou qu'on pourrait potentiellement installer en 2020, et rien sur les parkings que l'on installerait pour les vélos et pour les trottinettes, en dehors de ceux qui seront installés sur la Nationale 13. Et je ne pense pas que... Enfin, je ne sais pas si, sur la Nationale 13, ça pourra être opérationnel en 2020. Je ne pense pas, puisqu'il y a les différents phasages.

Le point « Ville engagée », qui indique être en contact avec les Neuilléens. Oui, mais enfin c'est très modeste quand même, il faut le reconnaître. Il n'y a pas de conseils de quartier. Vous avez refusé, lors du dernier Conseil, de mettre en place un budget participatif. « Informer en toute transparence » : je ne suis pas très d'accord non plus parce qu'il y a quelque chose qui m'a toujours choqué dans cette ville. Il y a des travaux. En ce moment, il y en a particulièrement. Quand on voit les travaux comme Eole ou le gaz ou l'électricité, on a toujours des pancartes : « voilà, à tel endroit, nous faisons tel type de travaux. Ça durera de telle époque à telle époque. Nous vous prions de nous excuser pour le dérangement occasionné ». Quand ce sont des travaux de la Ville, c'est rarissime de voir des pancartes de ce type. Je trouve ça extrêmement agaçant et peu respectueux des Neuilléens qui ne savent pas. Je trouve que la moindre des choses, c'est d'informer par un grand panneau bien visible : « voilà ce que l'on fait à cet endroit-là ». Il y a beaucoup de travaux où il n'y a rien. C'est insupportable.

Je rappelle que nous n'avons plus, depuis déjà je crois que c'est 2 ans, la diffusion du compte rendu intégral de ces Conseils. Elle n'est absolument plus faite. Elle est diffusée aux membres du Conseil, mais elle n'est plus diffusée sur le site de la Ville, comme c'était le cas dans le passé. Et il n'y a toujours pas... La newsletter existe, certes, mais il n'y a pas de document papier équivalent, ne serait-ce que la copie de la newsletter, pour toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet. Ils sont nombreux. J'avais... Ça fait 5 ans, je crois, que j'ai demandé qu'on installe un ordinateur en accès libre à la mairie, pour toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet. On m'a toujours dit « c'est une excellente idée », mais je ne le vois toujours pas. Donc ça doit être un problème technique, j'imagine.

20 novembre 2019

Enfin, en ce qui concerne le tableau final, je suis d'accord avec ma collègue : on manque de chiffres. J'aurais bien aimé... C'est un tableau, c'est bien, il y a des choses, mais ça manque d'ambition. J'aurais bien aimé par exemple qu'il y ait « objectifs de 2018 », « réalisations 2018 » qui soient en regard des objectifs, pour qu'on puisse voir comment on progresse par rapport aux objectifs, et puis, en même temps, d'indiquer les objectifs pour la prochaine année. Dans la rubrique « déplacements doux », ça aurait été intéressant d'indiquer le nombre de kilomètres de pistes cyclables qui ont été créés et le nombre de parkings vélos/trottinettes. Et puis dans « favoriser la construction des logements sociaux », oui, j'ai vu qu'il y avait 22 logements. On pourrait mettre « sur les 5 000 qui manquent pour atteindre les objectifs fixés par la loi ». Ça fait un ratio tout à fait intéressant. Voilà.

M. LE MAIRE. Très bien. Merci de ces remarques ou de ces questions. Quelques éléments de réponse ou de complément d'information. Sur le ramassage des ordures ménagères, je voudrais juste rappeler que la Ville est la seule en France, vous voyez, à avoir l'ensemble de son traitement de ramassage des ordures ménagères en véhicules électriques. La seule. Beaucoup de villes s'interrogent, beaucoup de villes disent qu'ils vont le faire, beaucoup de villes ont une benne, deux bennes. La seule ville en France qui a 100 % de son ramassage des ordures ménagères, c'est-à-dire plusieurs centaines de tonnes chaque année, en véhicule électrique, c'est la Ville. Donc, voilà, j'entends les critiques, les reproches sur des choses parfois un peu marginales mais, sur l'essentiel du ramassage, la Ville est la seule, encore une fois, en véhicules électriques.

Il y a un certain nombre de demandes, de remarques légitimes sur le ramassage de cartons, de biodéchets, etc. Donc, bien entendu, tous ces éléments, dont certains comme les cartons d'emballage, liés notamment à l'évolution de la vente à distance, de la vente en ligne, amènent un nouveau paradigme en termes de besoins. Il y a un ramassage cartons par semaine. Peut-être qu'il faut aller au-delà de deux. Tous ces éléments sont en tous les cas intégrés dans le marché de ramassage, puisque ce marché, qui était conclu sur une durée de 10 ans, vient à échéance fin 2020. Et donc aujourd'hui la Ville va mandater une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour justement intégrer tout ce qui procède de ces nouveaux comportements, de telle manière à ce que le prochain marché de ramassage des ordures ménagères intègre ce qui justement a évolué et qui nécessite une autre configuration du ramassage des déchets, des cartons, des biodéchets sur la ville.

Sur les chiffres, l'économie des chiffres sur les économies d'énergie. Les chiffres, ils existent. Ils existent et on en rend compte régulièrement, au moins une fois par an puisque, vous le savez, on a un contrat de performance énergétique sur tous les bâtiments municipaux, qui est opéré par ENGIE depuis maintenant 2 ans. Ce contrat de performance énergétique, il est objectivé. Il est objectivé par bâtiment, il est objectivé sur toute une série de références. Et donc il y a un point d'étape régulier qui est fait sur la performance énergétique. Donc les chiffres existent et ils pourront être débattus à un Conseil ultérieur, ou ils peuvent être aussi remis, si certains le souhaitent, en commission pour aller plus loin que le débat en Conseil municipal.

Sur l'eau, l'avenue Charles de Gaule, quelques éléments de réponse. Sur l'exemplarité, on peut être d'accord, pas d'accord mais, vous voyez, j'étais ce matin avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui donne à la Ville une subvention de 800 000 euros sur l'avenue Charles de Gaulle, pour l'exemplarité justement du système de récupération des eaux pluviales sur l'avenue Charles de Gaulle, qui va être unique en son genre à une telle échelle. Et donc c'est pas nous qui le disons, même si on peut ne pas être d'accord avec les propos et la sémantique du rapport du Développement Durable. L'Agence de l'eau, qui tenait justement sa Commission des aides ce matin à Neuilly, compte tenu de l'ampleur du dispositif qui va être opéré sur la ville en termes de récupération des eaux pluviales, eux-mêmes disent : « le dispositif qui est mis en œuvre est exemplaire, est unique à une telle échelle, avec des répercussions écologiques énormes, puisque c'est autant d'eau à ne pas traiter via les réseaux et les usines de traitement ». Et donc voilà, l'exemplarité, il faut aussi accepter que, dans l'avenue Charles de Gaulle, elle puisse être au rendez-vous sur un projet aussi stratégique que celui de l'eau et de la récupération des eaux pluviales par exemple.

Sur les forages, ça rejoint un petit peu cette exigence qu'on partage tous, à vous écouter, Madame MAURIN FOURNIER, sur les exigences écologiques, et Madame BRANNENS également. Les forages, je vous rappelle quand même aussi qu'on les a faits en partie pour éviter cette utilisation dispendieuse de l'eau potable qu'il y avait il y a quelques années, où on

20 novembre 2019

charriait dans les caniveaux par l'eau potable, par des centaines de milliers de mètres cubes par an, tous les déchets et autres détritus qu'il y avait sur la voie publique. Donc il y a une économie d'eau, dont je n'ai plus le chiffre mais on pourra vous la redonner, qui est considérable en termes d'utilisation de l'eau potable pour 600 000 euros par an, mais en mètres cubes, puisque c'est surtout en mètres cubes que ça vous intéresse, qu'on pourra vous redonner.

Sur les Vélib', vous dites qu'on n'y est pour rien. Non. Notre collègue SCHINDLER, qui participe au Syndicat mixte, est très actif. Donc on n'y est pas pour rien. On fait partie du Syndicat mixte. On participe aux arbitrages. On décide du nombre de stations. On décide de la répartition des stations. Donc, c'est pas, vous voyez, ça ne vient pas du ciel, le dispositif Vélib' sur la ville. Ça vient de notre participation, de notre cofinancement également à l'investissement et au fonctionnement d'un dispositif Vélib' sur la ville, et d'une décision dans laquelle la Ville, au travers de son représentant, est totalement engagée. Donc ne dites pas « voilà, vous y êtes pour rien. On a mis des stations Vélib' dans la ville, comme ça, sans que la Ville y ait participé ». C'est faux. C'est totalement faux. La qualité de Vélib', c'est un système interopérable entre les villes, donc on est en codécision. Mais la Ville prend toute sa part dans les décisions qu'il y a sur Vélib'.

Sur les pistes cyclables, on a déjà eu le débat. On a une préconisation des autorités du CEREMA sur justement choisir des voies plutôt que des pistes. Je crois que j'avais donné le chiffre, de mémoire, où l'accidentologie est 17 fois supérieure dans les pistes que dans les voies. Les voies ont leurs inconvénients, mais l'autorité de conseil de l'État sur la voirie nous dit : « faites des voies plutôt que pistes » parce que, en multipliant les croisements, vous multipliez le risque d'accidents. Alors, il y a eu un changement de doctrine puisque les recommandations n'étaient pas les mêmes il y a quelques années. Mais l'usage ou le fait que beaucoup de pistes se sont développées ont conduit à cette recommandation que la Ville respecte, qui a d'autres inconvénients, j'en conviens. Ce n'est pas la solution idéale mais elle est aujourd'hui préconisée et plutôt crédible dans son fonctionnement.

Sur le Pont de Neuilly, la Ville prend position très nettement, au-delà de ses compétences. C'est une question diverse que vous avez posée, mais on peut l'aborder, puisque vous l'avez évoqué. Le Pont de Neuilly, c'est un ouvrage d'État. C'est une voirie nationale. La Ville, avec les communes avoisinantes, constate que ça n'avance pas, a pris des contacts avec l'État, a demandé à ce qu'on puisse lui déléguer des travaux, fait chiffrer les travaux, de concert avec Puteaux et Courbevoie, de telle manière à prendre à sa charge, le cas échéant, dans le cadre d'une convention, l'aménagement du Pont de Neuilly. Comprenez qu'on est prudent. On n'est pas chez nous. Ça fait des années que l'État ne fait pas de travaux. On va finir par les faire, parce qu'on a le même souci de pouvoir rendre le passage plus hospitalier entre Neuilly et La Défense. Mais vous voyez, la carence de l'État, on la constate aussi. On ne va pas se précipiter pour faire à sa place. Au bout d'un certain moment, la Ville prend le dossier, malheureusement, négociera avec l'État, pour tenter d'avoir une prise en charge au moins partielle de l'État, et prendra ses responsabilités avec les communes avoisinantes.

Sur l'affichage des travaux, là aussi, je pense qu'il faut que vous regardiez peut-être un peu mieux. Vous voyez, les derniers travaux pas loin d'ici, c'était la rue Louis-Philippe. Il y avait deux sucettes Decaux qui étaient disposées de part et d'autre, recto verso, avec le calendrier, le budget, la nature des travaux. Excusez-moi. C'est un des endroits les plus passagers. Je m'étonne que vous ne l'ayez pas vu. Donc la critique est facile quand on ne regarde pas, mais je vous invite à regarder, plutôt qu'avoir ce genre de propos un peu comminatoires, en disant « il n'y a jamais d'affichage ». Non, et les services ont la consigne de mettre de l'affichage. Il y a des sucettes Decaux qui sont à disposition pour ça, quand c'est nécessaire. On les utilise dès qu'il y a des travaux. Ensuite, il y a des travaux de concessionnaires, dont malheureusement, dans certains cas, ce sont des concessionnaires qui font intervenir des sous-traitants qui ne font pas forcément diligence sur la nature des travaux. On leur signale, on leur demande. Il nous arrive de le faire à leur place. Les travaux Eole, par exemple, ils le font mais je peux vous dire qu'il n'y a pas un mois qui passe sans qu'on ait à relancer Eole, en disant : « l'information n'est pas suffisante, le panneau n'a pas été remis quand la palissade a été refaite », ou tout simplement – j'avais demandé, peut-être certains d'entre vous y étaient hier soir, en tout cas j'y étais, mais je n'ai pas vu, vous n'y étiez pas... Il y avait une réunion d'information que m'avaient demandée des riverains pour faire un point d'étape sur les puits et sur le passage du tunnelier d'Eole qui va arriver au mois de janvier sous la ville, qui va franchir la Seine et qui va traverser la ville entre janvier et avril. Je vous invite à venir à ces réunions, où là vous aurez de l'information sur les travaux. Mais je ne vous ai pas vue, vous voyez. Je ne vous ai pas vue. Et un certain nombre d'élus étaient là pendant toute la soirée.

20 novembre 2019

Mme BRANNENS.- Je suis désolée, je ne savais pas qu'il y avait une réunion.

M. LE MAIRE.- Ça a été affiché dans tous les immeubles, Madame. Tous les immeubles.

Mme BRANNENS.- Pas chez moi.

M. LE MAIRE.- Et il y avait beaucoup de monde.

Mme BRANNENS.- Ça n'a pas été affiché dans tous les immeubles.

<u>M. LE MAIRE</u>.- C'était sur le site internet de la Ville. C'était affiché dans tous les immeubles, à notre demande, pour informer sur les travaux. Donc, voilà, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits et je pense qu'il faut le voilà... il faut le rappeler, regarder et puis venir quand vous êtes disponible.

Voilà quelques éléments sur ce rapport. Donc encore une fois, il ne s'agit pas de voter mais de prendre acte. Madame BRANNENS.

<u>Mme BRANNENS</u>.- Vous avez évoqué la question diverse. Soit, je veux bien qu'on en parle maintenant, mais il y avait un point différent, enfin complémentaire... Ou est-ce que vous préférez qu'on la garde pour la fin ?

M. LE MAIRE. - On en parlera en questions diverses, comme ça, on pourra en reparler tout à l'heure.

Mme BRANNENS.- On en reparle à la fin ou on la fait maintenant ? Tout à l'heure ?

M. LE MAIRE.- Très bien. Donc merci de prendre acte.

7. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019

<u>M. LE MAIRE</u>.- Et donc la délibération numéro 7, c'est la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est notre collègue Madame LEBOULANGER qui va la présenter. Marie-Claude.

Mme LEBOULANGER.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 3 ans maintenant, les communes doivent présenter, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un décret d'ailleurs qui régit le contenu de ce rapport. Celui-ci doit se présenter en deux parties. Ça n'a pas changé, effectivement, depuis 3 ans. La première partie de ce rapport fait état de la politique des ressources humaines dans la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un bilan objectif de la situation de l'emploi des femmes et des hommes, avec des éléments statistiques qui concernent l'année 2018. Le bilan est daté au 1^{er} janvier 2019, à part une ou deux exceptions, comme par exemple le télétravail qui se chevauche sur les deux années. Dans la deuxième partie sont toujours présentées les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur toujours de l'égalité entre les femmes et les hommes, selon des actions définies par la loi du 4 août 2014, actions dont vous avez la liste dans le cahier, que je ne vous énumère pas.

Alors, que peut-on noter dans ce rapport, de nouveau par rapport disons aux années précédentes ? Effectivement, comme le souligne ma collègue, il n'y a pas de grands grands changements. Les effectifs féminins sont toujours stables au 1er janvier 2019, même chiffre que l'an passé. L'âge moyen des agents progresse, mais l'écart entre les femmes et les hommes se réduit. La répartition par filière professionnelle reste toujours traditionnelle, avec une surreprésentation des femmes bien sûr dans les filières administrative et médicosociale. Cependant – c'est nouveau –, on peut noter la présence d'agents masculins dans les effectifs d'éducateur des jeunes enfants de la Ville, alors qu'avant c'était surtout essentiellement féminin.

20 novembre 2019

La catégorie hiérarchique : 60 % des femmes dans les postes à responsabilité (fonctions de 5 à 8). En fait, la catégorie A, qui est la catégorie d'encadrement, compte quand même 70 % de femmes. La rémunération, c'est toujours le paradoxe : bien que le statut de fonctionnaire ou agent public garantisse l'égalité des traitements, le salaire brut des femmes demeure inférieur de 14 % à celui des hommes, mais bien sûr expliqué par justement la forte représentation masculine dans les postes par exemple comme la propreté, les espaces verts, où il y a beaucoup d'heures supplémentaires et d'astreintes, et puis d'autre part, dans le temps partiel, ce sont surtout des femmes bien sûr qui travaillent. Donc voilà l'écart.

À propos de la formation professionnelle, il faut noter que les hommes sont plus présents, du fait aussi du plus grand nombre de formations techniques, comme dans la police, par exemple. Et quant au télétravail, mis en place le 1^{er} octobre 2018 avec 10 agents, il en comptait 10. Donc, maintenant, nous en comptons 30, ce qui est donc un bon progrès : 21 femmes et 9 hommes.

La deuxième partie donc sur les actions, la politique sur notre territoire, toujours en faveur de cette égalité femmeshommes. Alors, il y a trois-quatre grands axes. D'abord, la poursuite d'une politique familiale au plus près des besoins des familles, en offrant une organisation scolaire-périscolaire qui favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en adoptant des rythmes scolaires qui répondent aux demandes des familles, comme la semaine des 4 jours qui a été mise en place donc en 2018, et aussi en proposant des activités scolaires et périscolaires qui prennent le relais du temps scolaire.

Deuxième axe, c'est faciliter l'accès des femmes à l'emploi et soutenir l'entreprenariat féminin. 72 % des personnes qui sont accompagnées disons par l'Espace emploi, eh bien ce sont des femmes qui ont bénéficié effectivement d'ateliers collectifs.

Le troisième point, c'est surtout une aide spécifique aux femmes qui sont en situation de fragilité. Alors, tout d'abord, la Ville soutient par des subventions des associations qui apportent une aide directe à ces femmes vulnérables. Deuxième moyen : c'est effectivement un accompagnement direct par les équipes de la Ville de ces femmes en situation de fragilité. Parmi ces équipes, c'est essentiellement l'Espace Solidarité Seniors. En 2018, on a accueilli 1 428 personnes, contre 1 296, et parmi ces personnes, on peut noter une proportion de 74,5 % de femmes.

Autre équipe : le CCAS, qui bien sûr voit croître ses demandes et constate aussi une complexification croissante de tous les problèmes qui touchent à ces femmes isolées. Et il y a un chiffre qui m'a frappée, à retenir. C'est que, en 2014, le CCAS s'était occupé de 6 femmes isolées et, en 2018, nous sommes passés à 43. Le CCAS apporte aussi des aides facultatives, ponctuelles, comme des dépannages d'urgence, le paiement de factures d'EDF ou autres. Cela touche aussi une proportion importante de femmes seules.

Et le dernier axe d'actions menées par la commune, c'est justement de favoriser la représentation féminine dans l'engagement citoyen. Donc je vous rappelle l'existence bien sûr du Conseil municipal des jeunes, qui a été élu l'année dernière et qui compte 30 membres, dont 21 filles – là, c'est bien représenté – et 9 garçons donc. Voilà.

Donc il vous est demandé de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation de ce rapport. Qui veut prendre la parole ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- J'ai peu de remarques, si ce n'est qu'on constate effectivement que la moyenne d'âge, comme partout, augmente, et j'ai remarqué qu'on recrutait plus de jeunes femmes que de jeunes hommes, dans la pyramide des âges. J'imagine que le marché est comme ça. Les hommes restent toutefois les plus nombreux dans les fonctions élevées. Et il manque un graphique, à mon avis. Il y a un graphique qui donne les postes à responsabilité des groupes fonctions 6 à 8, où l'on voit qu'il y a 60 % de femmes. Par contre, il n'y a pas de graphique sur les postes à responsabilité des groupes de fonctions 1 à 4. Ça aurait été intéressant de compléter, pour avoir une vision globale.

20 novembre 2019

En ce qui concerne les actions menées par la Ville, vous n'avez pas de chance, parce que vous citez deux associations qui sont subventionnées. Entre les deux associations, l'une d'elles accueille des femmes en difficulté dans le 92, qui a perçu 300 euros, ce qui n'est pas grand-chose, en 2019. La commission – alors je ne sais pas ce qu'il en sera au final –, mais la commission a décidé de supprimer cette subvention. Donc pas de chance, l'exemple cité n'est pas le bon exemple.

Je regrette... Je ne crois pas que ça existe, mais je regrette qu'il n'y ait pas de foyer d'hébergement pour les femmes en détresse dans la ville. Je trouve que ce serait bien qu'il y ait un lieu... Ça existe ?

Mme FOURCADE.- Le foyer San Fernando.

Mme BRANNENS.- San Fernando, oui, ce n'est pas la Ville. D'accord. Oui, enfin ce n'est pas la Ville.

Mme FOURCADE. - Si.

Mme BRANNENS.- On a, j'imagine, comme le nombre de femmes seules augmente, probablement un besoin de ce type.

M. LE MAIRE.- Le foyer San Fernando qui est cité dans le rapport accueille des gens qui n'ont pas les moyens de se soigner, en particulier des femmes, pour les soigner gratuitement – c'est boulevard Bineau – et accueille des femmes enceintes qui sont seules, pour les accompagner pendant leur grossesse jusqu'à l'accouchement.

<u>Mme BRANNENS</u>.- Je ne parlais pas de maladie ou de grossesse. Je pensais aux femmes... des urgences, par exemple des femmes battues ou...

M. LE MAIRE. - Cela fait partie d'une offre.

<u>Mme FOURCADE</u>.- Elles ont aussi cette réponse-là. Il n'y a pas que des femmes enceintes. Il y a aussi des femmes seules. Et pour avoir visité – plusieurs élus connaissent bien l'établissement –, il y a des places qui sont disponibles régulièrement. Donc il n'y a pas de problèmes de besoin. Enfin, je veux dire, il y a une offre possible au regard des besoins et le CCAS travaille régulièrement avec eux, éventuellement sur des populations qui sont des femmes qui sont éligibles.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions?

Mme FOURCADE.- Peut-être juste une réponse à Madame BRANNENS sur l'association qui a été citée, qui n'aurait pas eu la subvention. Mais, Madame BRANNENS, vous oubliez de dire que, si on a supprimé cette subvention, c'est qu'il y avait une autre association, qui est installée à Neuilly, qui faisait exactement la même chose et qui répondait justement aux besoins de l'offre. Donc on n'a pas supprimé une subvention sans se préoccuper de l'alternative, et qui était une association qui prenait en charge en plus de plus nombreuses femmes seules que celle pour laquelle on donnait la subvention précédente. Donc on a choisi de cibler nos financements sur l'association. Et d'ailleurs on a relevé le montant de la subvention à l'association qui a été choisie. Si, si. Plusieurs élus qui étaient présents peuvent témoigner, puisque nous avons pris cette option. Jacques PIRSON. Voilà. Et on l'a fait de manière extrêmement consensuelle, me semble-til, puisque vous aviez même donné votre accord. Donc, voilà. Je pense que vous êtes un petit peu...

<u>Mme BRANNENS</u>.- Pour la nouvelle subvention, mais pas pour la radiation de l'autre subvention. J'étais minoritaire, je vous rappelle. Vous me l'avez fait remarquer.

<u>Mme FOURCADE</u>.- En tout cas, vous aviez, voilà, acté le principe de cibler nos financements, comme on le fait régulièrement, sur des critères objectifs qui sont le nombre de femmes neuilléennes qui en bénéficiaient. Voilà. On a repris les critères habituels. Voilà. Je ne pense pas qu'il y ait de problème.

M. LE MAIRE. - Très bien. Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport égalité hommes-femmes, dont on prend acte ? Je vous remercie.

20 novembre 2019

8. Débat d'orientation budgétaire de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Exercice 2020

M. LE MAIRE.- Donc le point suivant, c'est également un débat sur lequel on prendra acte, qui ne suscite pas de vote. C'est le rapport d'orientation budgétaire 2020, exercice que vous connaissez, au cours duquel on rappelle un petit peu le contexte financier, le contexte économique, les principales évolutions, un peu les orientations prises par la Ville en matière d'orientation budgétaire. Donc ce n'est pas le budget. Vous vous rappelez qu'il y aura donc un vote des taux et un budget qui viendront après le rapport d'orientation budgétaire. C'est les éléments de contexte à partir duquel le budget de la Ville pour 2020 va être élaboré.

Quelques éléments contextuels nationaux, qu'il est d'usage de rappeler dans un rapport d'orientation budgétaire. Une inflation prévisionnelle de 1,4 %, contre 1,3 % en 2019. C'est la prévision. Une croissance prévue de 1,3, contre une croissance qui avait été établie à 1,4 dans la loi de finances 2019. Donc en gros, des éléments qui, de ce point de vue, ne changent pas beaucoup. L'élément principal qui va participer de ce débat d'orientation budgétaire, enfin des décisions budgétaires à venir jusqu'en 2023, c'est la suppression de la taxe d'habitation et son mode de compensation. Donc c'est une décision qui va arriver en plusieurs étapes, puisqu'elle est supprimée d'ores et déjà sur 2020 pour une partie de la population. À Neuilly, on est un peu à l'inverse des taux nationaux, puisque c'est 35 % qui bénéficieront de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les autres, il y a des seuils, en 2022, 2023... 2021 jusqu'à 2023, avec des diminutions de 30 et 65 %. Voilà.

Il y a, bien entendu, pour nous, surtout le sujet de la compensation. Donc aujourd'hui, la compensation est prévue par un transfert de la part départementale de la taxe foncière vers les communes, avec un ajustement, appelé coefficient correcteur, ce coefficient correcteur étant établi sur une combinaison entre les bases fiscales de la taxe d'habitation 2020 et les taux 2017, ce qui fait que les communes, par exemple, qui ont fait évoluer leur taux entre 2017 et 2019 perdent le bénéfice du taux, ce qui n'est pas notre cas, puisqu'on a le même taux en 2019 qu'on avait en 2017. Je vous rappelle que le taux n'a pas bougé depuis 9 ans. Mais c'est donc sur cette combinaison que la compensation sera calculée, avec donc en partie, vous l'avez compris, un retour de la part départementale de la taxe foncière et donc ce coefficient correcteur qui sera comblé par l'État sur ce ratio, sur cette combinaison base 2020 - taux 2017. Tout n'est pas totalement non plus arrêté sur la compensation. Il y a notamment un sujet sur la taxe d'habitation qui porte sur les résidences secondaires. Est-ce que le taux va rester à la main des communes ou est-ce que le taux sera fixé, puisque les résidences secondaires échappent à la taxe d'habitation et la surcote, qui varie de 5 à 60 % de mémoire, aussi est-ce qu'elle va être figée dans les lois de finances à venir ou est-ce qu'elle va être à la main des communes, comme ca l'est aujourd'hui? Donc il y a une incertitude sur cette part, qui n'est pas négligeable à Neuilly, puisque la part de taxe d'habitation perçue sur les résidences secondaires, y compris la majoration qu'on applique à 30 %, est de 6 millions d'euros. Donc c'est une recette qui est importante et qui ne rentre pas dans le champ de l'exonération et donc dans le champ du système de compensation, pour être clair.

Sur la dotation de fonctionnement, donc l'enveloppe générale de la DGF, qui est de 26,9 milliards d'euros, est stable au niveau national dans la loi de finances. Pour autant, elle peut bouger à la hausse ou à la baisse selon les contextes, comme c'est le cas pour nous, puisqu'elle est régulièrement à la baisse. Elle va être, pour 2020, probablement plus que de 500 000 euros, avec – vous avez le diagramme dans le document qui a été remis – une chute vertigineuse de la dotation globale de fonctionnement. Donc c'est un élément qui n'est pas une surprise. On l'a intégré puisque c'est une tendance qui est maintenant régulière, mais il faut noter... Et probablement le budget 2021 sera un budget sans dotation de fonctionnement. Il n'y aura plus de dotation de fonctionnement. Il n'y aura plus que des ressources fiscales, largement prélevées – on y reviendra dans les éléments généraux sur ce rapport d'orientation budgétaire.

La péréquation : l'enveloppe nationale de péréquation augmente de 220 millions d'euros. Elle suit là aussi une courbe qui a été gelée sur certaines lois de finances, mais qui est repartie de façon dynamique. Et donc on a bien entendu participé

20 novembre 2019

à contribuer d'une quote-part de cette enveloppe globale de péréquation, qui atteint plus de 1 milliard d'euros en ce qui concerne le FPIC, et dont Neuilly paye une part assez significative. On y reviendra également tout à l'heure.

En ce qui nous concerne, donc pour Neuilly, au-delà des éléments généraux que je viens d'évoquer ou des éléments nationaux, voilà, on est, comme vous le savez, donc dans le cadre d'un contrat avec l'État, qu'on appelle la contractualisation sur les dépenses de fonctionnement, qui sont limitées à 1,2 % par an sur une période de 3 ans, le 1,2 étant le seuil maximum, puisque des communes ont des autorisations inférieures, quand elles ont à rattraper ou à surperformer, compte tenu de leur historique sur les dépenses de fonctionnement, ce qui n'est pas notre cas puisque, comme on le rappelle, entre 2014 et 2016, la Ville a diminué de quasiment 5 % (4,9 exactement) ses dépenses de fonctionnement. La moyenne des communes sur cette même période n'a connu une baisse que de l'ordre de - 0,6. Donc la Ville est 7-8 fois supérieure, en rythme, aux autres communes sur les cinq dernières années, en matière de maîtrise, de rigueur budgétaire sur la partie la plus sensible qui est l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Et d'ailleurs, les dépenses de fonctionnement ramenées à la population sont vraiment dans le dernier décile des communes de la strate. Donc la Ville a une très bonne maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et un très bon taux par habitant.

L'épargne brute, qui est un agrégat assez important, puisque c'est un agrégat qui détermine à la fois l'autofinancement et la capacité d'endettement. Là aussi, il est de quasiment 20 millions sur la Ville, avec un taux supérieur à 19 %. Donc le taux d'épargne brute de la Ville est supérieur à 19 %, sachant que le seuil d'alerte est à 7 %, le seuil de vigilance à 10 %. Donc on est deux fois au-dessus du seuil de vigilance, donc ce qui est extrêmement important dans une phase d'investissement, puisque ça veut dire que l'autofinancement est fort et que la Ville peut autofinancer une partie de ses investissements et également qu'elle peut largement supporter des emprunts pour faire face et financer ses projets. Voilà.

L'encours de dette est faible. Il est de 6 millions d'euros, ce qui représente une dette par habitant de 97 euros, sachant que la dette moyenne sur les communes de la strate est de 1 200 ou 1 300 euros. Donc la Ville a une dette par habitant qui est 10 voire 12 fois inférieure à la dette moyenne des communes de taille équivalente, ce qui là encore nous permet d'aborder l'avenir avec beaucoup de sérénité. La nature même de nos emprunts, puisqu'on a un encours de dette de 6 millions d'euros... La nature même de nos emprunts est notée de façon très... enfin la meilleure note en termes de complexité et de risque. Vous savez que, à l'inverse les emprunts dits structurés sont des emprunts indexés sur des sousjacents qui sont aléatoires et donc il y a eu beaucoup d'actualités et encore beaucoup de villes qui sont pénalisées par des emprunts structurés. Ce n'est pas le cas de la Ville de Neuilly. On a une note A1 sur nos emprunts, ce qui est la meilleure note, à la fois en termes d'indice et en termes d'intérêts. Donc la dette est extrêmement lisible, extrêmement saine et donc, vous l'avez compris, particulièrement basse. Donc la Ville n'est pas du tout exposée de ce point de vue.

Le point de vigilance qu'on a sur la dette, il est beaucoup plus lié à l'intercommunalité. On est extrêmement vigilant sur la manière dont évolue l'intercommunalité puisque, en reprenant dans POLD les anciennes intercommunalités, POLD a repris des engagements et des emprunts qui étaient portés par les intercos, les anciennes intercos, qui préexistaient à la création de POLD. C'est la loi. On n'avait pas le choix. On a repris les emprunts. Il est clair que ça a été un des sujets de la réunion de POLD de cette semaine, de demander une expertise juridique sur le risque éventuel lié à des évolutions législatives par exemple, qui pourraient amener à une mutualisation de la dette, si demain il y avait une transformation des EPT. J'ai demandé à mes collègues qu'on puisse à la fois avoir cet audit de risques sur la mutualisation de la dette au niveau de l'intercommunalité, compte tenu des dettes importantes qu'ont souscrit d'autres communes de notre intercommunalité, et de prendre les mesures, par anticipation, par une convention interne aux communes de POLD, de telle manière à rendre totalement imperméable les dettes des uns vis-à-vis des autres et garder le bénéfice de notre gestion particulièrement équilibrée. Voilà.

La pression fiscale reste très modérée. La Ville a une taxe d'habitation de 12,5 – on en a parlé –, qui n'a pas bougé depuis 9 ans et donc on attaquera la dixième année sans modification du taux de TH. On a des abattements assez importants. On a à la fois des abattements de 15 % sur la TH pour les deux premières personnes à charge, un abattement de 25 % pour les personnes suivantes, donc qui est une manière d'aider, de faciliter la fiscalité des familles. Et on avait voté ici même il y a quelques années un abattement supplémentaire pour les personnes handicapées ou invalides, de 10 %.

20 novembre 2019

Nos taux de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont aussi stables et n'ont pas de raison de bouger. Il y avait eu un an, un transfert entre la TEOM et la taxe foncière, qui ne modifiait en rien, puisque l'assiette est la même, le taux consolidé et qu'on avait fait pour fermer la TEOM à son périmètre lié au marché d'ordures ménagères, puisque vous savez que c'est une compétence qui a été transférée à l'intercommunalité. Donc il était pour nous important de ne pas transférer à l'intercommunalité les recettes qui vont au-delà du marché de collecte. Donc on avait diminué la TEOM et augmenté à due proportion la taxe foncière.

Sur les taux à la fois de TH et de TF, on a mis les tableaux parce qu'on dit souvent « les taux sont bas, mais la Ville est riche et donc les bases sont importantes ». Certes. Si vous voulez, quand je regarde ou quand vous regardez les villes et quand vous comparez avec les autres villes, vous voyez que des villes qui sont, même pour certaines en termes de recettes fiscales, de base fiscale, et notamment l'impact des bases fiscales des entreprises sur leurs résultats, vous avez des villes qui ont largement les moyens et ont des bases extrêmement importantes, qui ont des taux pour certaines trois fois supérieurs, voire davantage, à Neuilly. Donc certes les bases sont fortes, mais à bases équivalentes, il y a des communes qui ont des taux bien supérieurs. Donc, malheureusement pour eux, base ne veut pas dire forcément taux bas.

Sur le FPIC et le FSRIF, donc les deux fonds de péréquation, on a une légère baisse du FSRIF, qui est quand même intéressante parce qu'elle n'a rien à voir bien entendu avec les modalités législatives. Elle est simplement due à la baisse des dépenses par habitant. Comme une partie du FSRIF est indexée sur les dépenses, on a mécaniquement une baisse. Les niveaux de FPIC et de FSRIF, je vous les rappelle. Ils sont en 2019 à 9 millions d'euros pour le FSRIF et ils sont pour le FPIC à 1,2 million d'euros, *versus* pendant 3 ans quasiment un peu plus de 10 millions d'euros. Et donc, là aussi, je vous rappelle le contentieux que la Ville a gagné en Conseil d'État sur le FPIC. S'il n'avait pas été gagné, s'il n'avait pas été lancé, il y aurait dans nos comptes 10 millions de prélèvements supplémentaires. C'est toujours important de le rappeler. Voilà.

On a donc également une courbe de DGF, donc qu'on appelle la péréquation verticale. À la différence des fonds de péréquation horizontaux FPIC et FSRIF, la baisse des dotations, qui est une forme de péréquation verticale, permet, quand on regarde des chiffres, de comprendre que, à partir de 2021, il n'y aura plus de dotation globale de fonctionnement attribuée à la Ville. La DGF était de 1,2 million en 2019, 500 000 euros en 2020, donc voilà extrêmement faible, ce qui est d'ailleurs assez incompréhensible, parce qu'on se retrouve sans taxe d'habitation, avec un dégrèvement donc sans maîtrise. On se retrouve... On va probablement, puisque le débat a déjà été lancé sur la suppression et un système de compensation de la taxe foncière... On a une fiscalité CFE/CVAE qui est dorénavant fléchée vers les intercommunalités. On n'a plus de DGF. Et tout ça remet quand même en cause très sérieusement l'autonomie des collectivités et des communes dans leur gestion financière. Je pense que c'est un changement de paradigme qui en dit long sur la manière dont les communes sont traitées et considérées par l'État, en supprimant quasiment tous les leviers fiscaux et donc tout ce qui permet de prendre des options sur des projets.

Notre budget primitif 2020 : quelques perspectives. Bien entendu, on aura la même rigueur et la même maîtrise sur nos dépenses de gestion. Voilà. Nos taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement seront inférieurs à l'inflation, puisqu'ils sont calibrés à peu près à 1,2 % *versus* une inflation de 1,3 ou 1,4. Voilà. On aura donc une dépense à peu près qui s'établira à 81 millions d'euros, 83,9 exactement si on intègre le FCCT et le FPS, qui sont des dépenses qui sont, notamment le FCCT qui est, vous le savez, le compte de compensation des charges transférées à l'intercommunalité.

En ce qui concerne la fiscalité, on est sur la même perspective. Il n'y aura pas d'évolution de la fiscalité TH et taxe foncière, voilà, tout en ayant une dynamique de projet fort, pour notamment des investissements et des projets d'aménagement.

En ce qui concerne les perspectives de recettes, on a une perspective plus élevée sur les DMTO, sur les droits de mutation à titre onéreux, qui ont été établis à 14 millions d'euros, qui seront établis dans le budget en prévision de recettes à 14 millions d'euros, sachant qu'on est au-dessus de ces 14 millions, on sera au-dessus, vous le verrez, de ces 14 millions probablement dans le compte administratif 2019, mais dû à des opérations exceptionnelles. Donc les 14 millions sont en récurrent, hors opérations exceptionnelles. On aura également, sur les trois années à venir, une recette récurrente – et ce

20 novembre 2019

sera la prochaine délibération – liée au renouvellement du contrat avec le Conseil Départemental sur une base, sur les 3 ans consolidés, de 3,5 millions en investissement et 2,9 millions en fonctionnement. Voilà.

La perspective de DGF, j'en ai parlé, c'est 500 000 euros. L'évolution des taux, j'en ai parlé, donc pas d'évolution. Ils resteront stables, compte tenu de la maîtrise budgétaire. Voilà.

Je crois que j'ai à peu près tout dit sur un peu les éléments saillants.

Sur le personnel, il n'y a pas de modifications particulières. La dépense de personnel est établie sur une base d'à peu près 55 millions d'euros, ce qui correspond à 1 240 postes d'agents au sein de la Ville. Voilà. Et la part des contractuels représente 28 % des rémunérations brutes, donc un montant assez significatif, mais c'est pour nous aussi une manière plus dynamique, dans certains cas et pour certaines compétences, de gérer la Ville. Voilà. Le taux d'absentéisme est en baisse. Il est de 7,5 % inférieur à celui de 2016. Donc on a vraiment progressé. On a un taux meilleur là encore au taux moyen, et en particulier dû aux mesures qu'on a pris ces derniers temps, notamment sur la journée de carence et l'adossement au système indemnitaire que vous connaissez.

La formation s'établit à 370 000 euros. 71 % relèvent de la cotisation obligatoire et donc l'autre partie, ce sont des consommations facultatives qui sont demandées par nos agents.

Enfin, sur les projets d'investissement, les orientations les plus significatives sur les investissements 2020 seront l'école Michelis, pour à peu près de 10 millions d'euros, le 167 avenue Charles de Gaulle dont la phase de démolition, de travaux sera plus significative qu'en 2019, puisque le chantier démarre (10 millions à peu près, 10,6 millions exactement), la finalisation du complexe sportif Koenig pour 700 000 euros, l'aménagement des contre-allées des « Allées de Neuilly » sur la RN13 pour 11 millions d'euros, et la subvention sur le parking Charles de Gaulle pour 4 millions d'euros. Voilà.

La Ville, autrement, continue toute une série de petits investissements récurrents sur ses différents équipements, pour les maintenir à niveau. Voilà. Et on aborde, vous l'avez compris, cette phase d'investissement avec beaucoup de sérénité et en fin de compte beaucoup d'atouts puisque, en gros la moitié de nos pics d'engagement, la moitié seront financés en autofinancement et l'autre moitié en emprunt, sachant qu'on restera très en deçà des niveaux d'emprunt au plus fort des besoins d'investissements de la Ville, qui seront plutôt en 2021 d'ailleurs, qu'en 2020.

Voilà, mes chers collègues, quelques éléments sur les orientations budgétaires. Qui veut prendre la parole ? Madame BRANNENS.

Juste on me dit – j'ai oublié – qu'il y a une évolution législative. Maintenant, on vote le DOB. Donc, excusez-moi, j'étais sur l'ancienne méthode. Madame BRANNENS.

<u>Mme BRANNENS</u>.- Oui, j'ai quelques remarques sur ce débat d'orientation budgétaire. D'abord, un petit point de détail, mais sur la terminologie. On retrouve la même que les années passées. En l'occurrence, c'est pas des termes... Ce n'est pas factuel, c'est très orienté, c'est même caricatural quand on parle de « ponction » au lieu de « prélèvement ». Je trouve ça agaçant.

Concernant la taxe d'habitation...

Mme FOURCADE. - Nous aussi.

Mme BRANNENS.- Oui, je me doute. Concernant la taxe d'habitation, je regrette qu'il n'y ait pas de graphiques, d'ailleurs je l'ai signalé en commission. Effectivement, les 80 % exonérés correspondent à 35 % à Neuilly. Donc j'aurais trouvé sympathique et facilitant la compréhension de la mécanique qu'il y ait un petit graphique avec 35 % en 2020, X % en 2021, X % en 2022 et 100 % en 2023, guelque chose de progressif.

20 novembre 2019

<u>M. LE MAIRE</u>.- C'est impossible à savoir. C'est assis sur les revenus, vous voyez. Donc la situation fiscale, elle évolue chaque année.

Mme BRANNENS.- Oui, c'est vrai.

<u>M. LE MAIRE</u>.- Donc vous ne pouvez pas avoir une gestion prévisionnelle des recettes des habitants. On la constate chaque année, en fonction des déclarations fiscales.

Mme BRANNENS.- Donc elle sera dans les... In fine, en 2023, on aura la courbe, par contre ?

M. LE STANG.- A la fin, tout le monde sera exonéré.

Mme BRANNENS.- Certes, mais c'était la pente, je voulais voir ce que ça donnait.

Il y a, comme tous les ans, une recherche d'économies permanente, que vous avez indiquée, et qui je crains – ce n'est pas qu'une crainte, malheureusement, je crois que ça se réalise –, qui conduit à une dégradation des services apportés.

Je suis étonnée du nombre d'heures supplémentaires, qui a augmenté de 12 % par rapport à 2018. Et il me semble que ça avait déjà augmenté l'an passé, alors que normalement des heures supplémentaires, ça devrait être quelque chose d'exceptionnel, soit parce qu'il y a des postes existants qui ne sont pas pourvus temporairement, et donc là c'est parce qu'il y a peut-être un problème d'attractivité pour le poste, soit parce que des postes sont à créer. Il y a eu 74 820 heures supplémentaires, ce qui fait, compte tenu des effectifs de la Ville, à peu près 60 heures par agent, donc 5 heures par mois par agent.

J'ai regardé dans les comptes administratifs. J'ai l'impression – ce n'est pas qu'une impression d'ailleurs... Vous dites qu'il y a un taux de vacance de 3 %. Alors, je ne dois pas avoir la bonne méthode de calcul parce que, en regardant dans les comptes administratifs, je vois par exemple en 2018 qu'il y a 1 165 postes pourvus sur 1 243 budgétés, ce qui correspond à 94 %. Donc moi je fais un calcul simple. Je me dis que 94 %, ça veut dire 6 % de vacance. Donc je ne dois pas avoir la bonne méthode de calcul du taux de vacance.

M. LE MAIRE.- Ça change selon les années.

Mme BRANNENS.- Non, mais en 2018, j'entends. Voilà. Et cela, c'est avec des grandes disparités, parce que quand on regarde dans le détail des différentes branches d'activité, on voit que, sur certaines branches, tout est bien pourvu. Dans d'autres branches, et en particulier je citerai juste la police municipale, on a en 2018 50 postes pourvus sur 63. En 2017, il y en avait 42 sur 55. Ce sont les chiffres que j'ai pris dans le compte administratif. Donc je pense qu'ils sont exacts. Et qui plus est, j'ai cru comprendre qu'il y avait des forts *turn-over* dans certains cas de figure.

Donc j'ai regardé également ce rapport que vous citez, le rapport SOFAXIS, enfin l'étude SOFAXIS et je suis entièrement d'accord avec eux : « agir sur la qualité de vie au travail, c'est agir sur la qualité du service rendu au public ». Et donc je suis inquiète que, l'an prochain, les choses se dégradent encore plus, puisqu'on continue drastiquement les économies d'énergie, pardon les économies, tout court et qu'on ait de nouveau des manques d'effectifs à certains endroits, et un service donc qui ne peut pas atteindre une qualité optimale.

Dernier point concernant le parking Charles de Gaulle et la subvention que l'on verse sur ce parking : là par contre, c'est une prévision qu'on maîtrise complètement. Cette subvention est versée sur plusieurs années. J'aurais trouvé sympathique d'avoir un petit tableau là aussi en disant : « en 2020, on verse 4,1 millions, qui se répartissent en 3 millions telle année, 4 millions telle année, pour un total de 13,5 millions, il me semble, *in fine* ».

(Départ de M. KARSENTY.)

20 novembre 2019

M. LE MAIRE.- OK, merci. Monsieur TEULLÉ, Monsieur KELLER.

M. TEULLÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, nous sommes amenés à débattre sur le rapport d'orientation budgétaire. Comme chaque année, sur la forme, je regrette que nous ne puissions le faire en connaissance du réalisé. Au moins, on est cohérent : chaque année, on dit la même chose.

Comme chaque année, nous ne pouvons que constater votre absence d'ambition pour les Neuilléens, pour notre ville, avec comme seule résultante de votre politique une augmentation de la pression fiscale sur les habitants. Je ne parle pas du taux, évidemment, mais je parle du taux multiplié par la base, qui nous donnera un produit. On ne peut être que frappé par l'aridité d'un tel rapport. En investissement, un cinquième des crédits pour 2020 seront engloutis pour les aménagements de la RN13, qui sera sans doute un gouffre financier, qui malheureusement ne réduira aucune des nuisances. À l'heure où toutes les collectivités du Grand Paris cherchent à réduire la circulation automobile et ses effets nocifs à proximité des lieux d'habitation, vous détruisez tout espoir de réduction des nuisances liées à ce grand axe de circulation. J'invite d'ailleurs les conseillers à regarder la question écrite qui avait été posée par notre député Constance LE GRIP au Gouvernement, et qui est assez claire sur...

(Brouhaha.)

M. TEULLÉ.- ... Et qui est assez clair sur la position du Gouvernement qui dit, à la question de Madame LE GRIP, que « la collectivité n'a montré aucun intérêt à des solutions, éventuellement celle de l'enfouissement ». Je vous invite à lire ce document sur le site de l'Assemblée Nationale.

(Intervention hors micro.)

<u>M. TEULLÉ</u>.- Quels grands projets structurants proposez... Si je peux m'exprimer. Ce n'est pas le théâtre, ici. Si vous pouvez avoir la gentillesse d'écouter mes arguments. Après, vous verrez.

Quels grands projets structurants proposez-vous pour 2020 ? Rien. La sécurité : pas un mot dans ce rapport. Les seniors : pas un mot. Oubliés eux aussi. C'est à croire que les Neuilléens ne vous intéressent pas. Depuis votre prise de fonction, la pression fiscale n'a cessé de s'accroître. Pour quels bénéfices ? Bien maigres. La pression fiscale n'a cessé de s'accroître. Oui, la pression fiscale a été incessante. Sur le taux foncier bâti, les Neuilléens ont été matraqués. Du jamais vu ! Évidemment, dans les tableaux, on ne présente que le taux. Le taux passe de 2,90 en 2014 à 5,08 en 2016 et 5,97 en 2018. Tout ça, ce sont les taux. Vous pourrez toujours dire qu'il s'agit des taux les plus bas du département des Hauts-de-Seine. Peut-être. Soit. Mais les Neuilléens doivent savoir qu'entre 2011 et 2018, ils ont été ponctionnés par une augmentation de 106 % du taux de la taxe sur le foncier bâti, représentant une augmentation de 133 % des recettes liées à cet impôt. C'est très facile de faire le calcul. 2011, il y avait un produit qui était prélevé de 8 600 000. En 2018, il y a un produit prélevé de 20 193 000. Je ne vois pas quel maire fait mieux en la matière.

Notre Ville a d'immenses atouts. Elle le doit à ses habitants, instruits et dynamiques, à son tissu d'entreprises et sa proximité de la Capitale, à son cadre de vie, à ses jeunes et à sa vie citoyenne. On ne peut tous que s'en féliciter. Or votre prospective 2020, dans le document qui nous est proposé, est sur tous ces points bien insignifiante. Ce rapport est la marque d'un manque d'ambition, que nous ne pourrons évidemment pas adopter. En fait, Monsieur le Maire, vous aurez été le maire des salariés qui viennent travailler à Neuilly. Les contre-allées de Neuilly en sont un très bon exemple. En revanche, les Neuilléens, eux, restent les grands oubliés de cette politique.

M. LE MAIRE.- D'autres prises de parole ? Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vivons aujourd'hui le sixième et dernier débat d'orientation budgétaire de cette mandature. Qui dit débat dit que chaque groupe municipal peut émettre son avis, son opinion et qu'il peut y avoir une discussion avec des échanges, et si possible des échanges constructifs, dans l'intérêt de notre Ville de Neuilly. Nous n'allons pas être très originaux cette année encore, puisque nos souhaits d'orientation budgétaire sont les

20 novembre 2019

mêmes depuis six années et que nous les trouvons toujours aussi adaptés. S'il y a deux mots pour les résumer, il s'agit de rigueur et de modernité. Tout d'abord, nous souhaitons une gestion saine et prudente des budgets de la Ville, c'est-à-dire une gestion rigoureuse de l'argent public. Il convient donc de veiller à éviter tout gaspillage et toute dépense inutile ou excessive.

Deuxièmement, nous continuons de penser qu'il convient de diminuer de manière drastique les dépenses de fonctionnement de la Ville, par exemple – nous le rappelons chaque année – en contenant la masse salariale qui est le poste le plus important. Nous maintenons cette année encore que chaque nouvelle dépense devrait donner lieu systématiquement à une économie d'un montant équivalent.

Aussi, parmi nos priorités, il y a – vous le savez puisque nous ne cessons de le marteler depuis bientôt 6 ans à chaque Conseil municipal – la sécurité. Nous sommes donc toujours demandeurs de plus de policiers municipaux pour effectuer par exemple de l'îlotage dans les rues de Neuilly, pour rassurer la population ou pour dissuader les délinquants et de plus de caméras de vidéosurveillance pour assurer non pas la vidéo-verbalisation des véhicules des Neuilléens, mais plutôt la surveillance de la voie publique pour faciliter l'intervention de policiers en cas de crime ou délit ou en cas d'accident, et garantir ainsi la tranquillité et la sécurité des Neuilléens. Cependant, malgré ce souhait particulier de dépenses supplémentaires sur un sujet aussi prioritaire qu'est la sécurité, nous sommes convaincus qu'il faut toujours rechercher des économies dans des postes budgétaires autres du budget de la Ville, pour ne pas augmenter les frais de fonctionnement.

Troisièmement, nous continuons à nous opposer à toute hausse des impôts locaux et, en particulier cette année de la taxe foncière. En effet, le matraquage fiscal que subissent les Français en général et les Neuilléens en particulier est tout à fait insupportable. Nous souhaitons donc que Neuilly donne l'exemple et n'augmente pas la taxe foncière en 2020. Nous nous sommes toujours battus contre les hausses d'impôts locaux et nous avons toujours refusé de voter le budget Ville toutes les fois où la taxe foncière a augmenté. Nous gardons donc cette année encore la même position.

Enfin, dernièrement, nous souhaitons le développement de services modernes, innovants et de qualité pour les différentes catégories d'habitants de notre belle Ville de Neuilly.

En conclusion, nos deux mots d'ordre sont, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, riqueur et modernité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le DOB ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Ce débat d'orientation budgétaire donc fait d'abord un point sur ce que nous avons vécu en 2018. Vous soulignez effectivement un des éléments concernant l'évolution de l'épargne brute. Vous indiquez à juste titre qu'il y a eu une régularisation des prélèvements. Et donc je suis désireuse d'avoir dans ce DOB une évolution de la dette, lorsque nous n'aurons plus cette régularisation, puisque c'est un *one shot*. On a reçu effectivement cette régularisation, mais en revanche on est en train d'investir à partir de maintenant et pour un certain nombre d'années. Donc les calculs qui nous sont proposés n'intègrent pas l'évolution précise des emprunts que nous allons faire et donc je suis un peu restée sur ma faim en ce qui concerne 2020, puisque c'est bien de 2020 dont nous parlons. En ce qui concerne les bases et les taux, je crois qu'on a été clair. Vous nous avez donné des tableaux qui sont toujours tout à fait intéressants, mais il en manque un. Donc si vous nous donnez pour la taxe d'habitation les taux, mais que vous ne nous donnez pas les bases, on va le dire à chaque fois, ce n'est pas une transparence. Alors je reviens à l'information sur le développement durable. Je pense que l'information qui nous est donnée est tronquée et il serait vraiment intéressant, même pour les conseillers municipaux, de pouvoir avoir ce tableau qui montre de façon extrêmement claire que nous sommes entre deux et trois fois supérieurs, en termes de montant par habitant, sur les taxe d'habitation et taxe foncière du fait de ces bases. Donc je pense que cette information est tout à fait malheureuse.

En ce qui concerne les droits de mutation, vous avez souligné à juste titre qu'il y avait une opération exceptionnelle. Je voulais savoir à quel niveau elle se situait. Vous prenez cette fois-ci un peu plus... un montant un peu plus crédible sur les 14 millions prévus. Vous nous avez déjà indiqué que, en termes de compte administratif, nous aurons en droit de mutation

20 novembre 2019

cet élément. Je pense que... Je voulais savoir quel était ce montant, de façon à pouvoir avoir une vision sans doute plus réelle de ce que peut être 2020.

En ce qui concerne les investissements, vous nous parlez du montant en effet prévu de l'emprunt. C'est ce que j'avais dit tout à l'heure, avec les niveaux de dette. Je pense que ça serait nécessaire, du fait de l'explosion des projets ouverts aujourd'hui – on a déjà vu ça au niveau du montant d'investissement qui était prévu – de pouvoir calculer le montant de dette auquel on va exposer la Ville, en fonction de...

M. LE MAIRE.- C'est marqué.

<u>Mme MAURIN FOURNIER</u>.- Non, ce n'est pas marqué. Vous nous avez dit qu'il y avait à peu près la moitié. C'est tout, mais vous n'avez pas fait le total, en ce qui concerne les emprunts. Je serai heureuse de l'avoir.

M. LE MAIRE. - C'est marqué, il faut lire.

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, je vous prie d'être correct sur le fait, et respectueux du travail de chacun. Vous m'avez déjà dit ça. Alors si vous voulez, Monsieur le Maire, vous m'avez déjà dit ça au dernier Conseil municipal, sur le fait de lire ou d'aller regarder et il s'avère que ce que j'avais souligné était tout à fait exact. Donc je vous prie également de bien vouloir aller regarder, si vous le permettez.

En ce qui concerne simplement les éléments relatifs... Ah oui, les phrases relatives aux « Allées de Neuilly » et sur la « ville dans un jardin ». Je pense qu'on peut s'en abstenir, dans l'aménagement des contre-allées est l'exemple d'intégrer le paysage à une « avenue de jardin ». Je crois quand même, quand on parle d'un périphérique, qu'on pourrait l'éviter. Voilà.

Pour les taux de mutation, j'en ai parlé.

Alors simplement, dans les projets d'investissement plus précis dont vous parlez à la fin du DOB, dans la poursuite de l'aménagement des contre-allées, pour 11,2 millions, vous ne parlez pas de quelque chose dont on a pu avoir uniquement l'information sur la protection enfin mise pour le marché sur le long de cette contre-allée – d'ailleurs, ce serait une bonne idée de poursuivre avec cette protection : le concours international d'architecture. J'ai appris, grâce à cette lecture, que vous alliez lancer un concours international d'architecture, qui aurait dû être lancé, d'après ce que vous dites en tout cas, toujours sur cette même pancarte, que ça doit être fait en 2019. Ça va être en 2020 *a priori*. Et je ne vois pas de budget sur ce sujet.

Dernier point, c'est concernant la construction du parking avenue Charles de Gaulle. Ma collègue a souligné le principe qu'il serait intéressant d'avoir le montant total, tel qu'on peut le prévoir dans les années à venir. Vous annoncez 4,1 millions. Je voulais savoir si c'était que les études ou si nous sommes déjà dans une phase opérationnelle. Voilà.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Oui, je ne vais pas revenir évidemment sur ce que viennent de dire mes collègues, en tout cas les collègues de mon groupe, avec lesquels évidemment je suis en parfaite harmonie, mais j'avoue que, en lisant et en participant d'ailleurs à la Commission des Finances et en écoutant notre collègue Nathalie ETZENBACH, je m'attendais à voir sur un débat d'orientation budgétaire, si vous voulez presque une présentation de programme parce que, au fond, nous allons entamer très bientôt une campagne – et vous, j'ai vu que ce serait le 21, pardon le 23 novembre prochain –, nous allions entamer une campagne électorale, dont on attend évidemment de cette campagne qu'il y ait des développements et des recherches sur ce qui pourra, d'une façon ou d'une autre, améliorer la vie de nos concitoyens, comme nous y aspirons les uns et les autres évidemment beaucoup. Or, dans le débat d'orientation budgétaire, je m'attendais à trouver la

20 novembre 2019

substantifique moelle de cette campagne qui allait s'annoncer, dans lequel on pouvait peut-être lire les éléments que vous alliez proposer pour le développement de notre Ville, en dehors bien entendu de l'école Michelis, du 167, avenue Charles de Gaulle, du complexe sportif... je dirai plutôt du blockhaus sportif, ou des « Allées de Neuilly » qui sont évidemment presque un drame pour notre Ville, puisque c'est un attrape-mouche, pour dire les mouches ne tomberont pas mais continueront à voler. Il y aura évidemment une grande difficulté pour les gens qui viendront se promener dans ces lieux. Et évidemment rien de tout ça, en dehors du passé. Le débat d'orientation budgétaire me semblait être tourné vers l'avenir et en fait il regarde directement sur le passé.

Bon, je comprends que vous l'ayez peut-être pas développé, ici, dans ces lieux, immédiatement, un programme qui pourrait donner des idées à vos concurrents et qui pourrait évidemment peut-être intéresser les Neuilléens. Mais j'ai le regret de vous dire que, en effet, on n'y trouve pas grand-chose que ce qui a été lancé dans votre mandature et que nous n'avons pas en totalité d'ailleurs combattu, mais pour une grande part combattu. Et notamment j'ai souvenir, par exemple, pour dire que les choses sont marquantes, surtout quand on parle d'endettement et que vous ne répondez pas et vous ne transcrivez pas, c'est vrai, le futur endettement qui va être lié à ces investissements, notamment les « Allées de Neuilly » puisque, lorsque nous avons étudié en son début – en son début – le projet, lorsque vous l'avez montré la première fois, lorsque je vous ai vu d'ailleurs à cette occasion, nous parlions à l'époque d'une quarantaine de millions d'euros. Et lorsque vous avez déposé la première pierre, vous avez scellé la première pierre sur notre belle avenue Charles de Gaulle, eh bien vous nous avez, d'une façon très surprenante finalement, annoncé un budget qui était de 58 millions d'euros, soit déjà une augmentation de 50 % du précédent. Alors évidemment, je comprends que ma collègue soit un peu étonnée d'une part et puis qu'elle craigne qu'évidemment il n'y ait pas une inflation budgétaire qui nous entraîne dans des dépenses considérables liées à cette façon de faire et à ces camouflages finalement qu'on constate et que je suis désolé de voir ici, dans cette salle, avec cette honorable assistance.

Voilà en tout cas les raisons, et ce doute que nous avons, qui font que, et je viens de l'apprendre, vous allez demander notre vote... Je ne savais pas qu'on voterait en effet pour le débat d'orientation budgétaire, mais vous venez de nous dire que nous allions, pour un changement de droit, devoir voter. Et bien si on doit voter, nous voterons contre, bien entendu. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - C'est un vote sur la tenue du débat, pas sur le fond. C'est ce que le législateur a demandé maintenant aux villes. Donc ce n'est pas sur le fond. Le vote sur le fond, bien entendu, vous le savez, vous le ferez au moment du budget, pas au niveau des orientations budgétaires. Ça n'aurait pas beaucoup de sens.

Voilà. Moi, j'entends les... j'écoute les arguments. Un petit peu surpris, même parfois un peu atterré de la faiblesse des arguments.

Sur les bases fiscales, les taux, etc. pourquoi pas. Enfin, moi, je veux bien tout entendre. D'abord, les 2 ou 3 fois plus, c'est absolument faux. C'est n'importe quoi. Excusez-moi, Madame MAURIN FOURNIER, d'être obligé de le dire comme ça. Il n'y a pas 2-3 fois plus. S'il y avait 2 ou 3 fois plus, on aurait des effets de levier bien supérieurs à ceux qu'on a. Et quand bien même, vous voyez, ce serait beaucoup plus avec des taux faibles. S'il y avait un abus lié à finalement ce levier fiscal, vous le retrouveriez forcément dans les dépenses par habitant. Vous le retrouveriez dans les dépenses par habitant. Comment est-ce qu'on peut abuser, comme vous le dites, Monsieur TEULLÉ, matraquer fiscalement, pour en faire quoi ? Ou est-ce que vous avez la contrepartie de cet abus fiscal ? Vous ne l'avez pas dans la dépense par habitant, il est une des plus faibles de France. Vous ne l'avez pas dans les investissements. Vous ne l'avez pas dans l'endettement. Ou est-ce qu'elle est ?

M. TEULLÉ.- Ça sort de la poche des Neuilléens.

M. LE MAIRE.- Si vous matraquez fiscalement, bien sûr, mais vous avez forcément une contrepartie. Si vous matraquez fiscalement, vous avec une contrepartie en dépense par habitant. Elle est très faible. Si vous matraquez fiscalement, vous avez une dette, vous faites des emprunts, vous faites de l'autofinancement dans des proportions importantes. Vous ne l'avez pas. Donc c'est absurde de dire ca. Ca n'a aucun sens. Et quand bien même... Et je vous renvoie au rapport de la

20 novembre 2019

DGFIP, c'est l'État, totalement indépendant et plus qualifié que vous pour avoir ce genre de jugements. Il dit : « Neuilly est une ville qui a une des fiscalités les plus modérées de France ». Et ils connaissent comme vous les bases et ils connaissent comme vous les taux. Donc ne dites pas n'importe quoi. Ne dites pas n'importe quoi. Vous n'êtes pas un expert. Mais en disant ça, vous êtes l'inverse. Excusez-moi. Parce que les arguments n'ont aucun sens. Ce sont du verbage budgétaire de quelqu'un qui n'a pas compris comment fonctionnait un système budgétaire. Excusez-moi d'être aussi direct parce que, malheureusement, c'est atterrant en termes de niveau.

M. TEULLÉ.- C'est intéressant. On attend des réponses sur le fond, pas un jugement.

M. LE MAIRE.- Je vous réponds. Je ne vous ai pas coupé ; vous ne me coupez pas. Donc votre approche est fausse. Elle est fausse. Elle est non fondée et elle n'a pas de sens. Elle n'est même pas bien construite intellectuellement. Excusezmoi. Voilà. Sur... Et je vous renvoie... Vous travaillez à Puteaux. Je vous renvoie à Puteaux, qui a des recettes fiscales... Je vous rappelle que le budget de Puteaux, il est de plus 300 millions d'euros et cinq fois plus...

M. TEULLÉ.- Vous ne répondez pas à mes remarques.

M. LE MAIRE.- Je réponds comme je veux, Monsieur TEULLÉ.

M. TEULLÉ.- Comme vous voulez, ça, oui!

M. LE MAIRE. - Voilà. C'est moi qui dirige la séance et je réponds à vos questions avec mes arguments.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vos arguments sur Puteaux...

<u>M. LE MAIRE</u>.- Je crois simplement qu'ils sont bien plus pertinents que les vôtres, qui ne sont pas fondés et sont même pas très malins, excusez-moi du terme. Sur...

Mme MAURIN FOURNIER. - Ne vous énervez pas, Monsieur le Maire. Ne vous énervez pas.

M. LE MAIRE.- Je continue. Je continue. Vous évoquez, les uns et les autres, des éléments budgétaires. C'est un débat d'orientation budgétaire. Quand on me dit « il n'y a rien pour les seniors », ça n'a rien à voir. Ce sont des ratios, ce sont des tendances. Ce sont des orientations. Ce n'est pas un budget. Vous pourrez me le dire quand on aura un budget et quand on votera le budget, en disant « la ligne seniors, la ligne jeunes, la ligne voirie, la ligne sécurité, la ligne propreté... ».

M. TEULLÉ.- Dans vos orientations, il n'y a rien.

<u>M. LE MAIRE</u>.- « ...la ligne propreté n'est pas suffisante ». Vous mélangez, des années après – pourtant l'exercice n'est pas nouveau – orientation budgétaire et débat budgétaire. Donc voilà. Les arguments, excusez-moi, ne sont pas recevables de ce point de vue là.

Ensuite, sur la dette, Madame MAURIN FOURNIER, elle est dedans, avec le pic en 2021 à 50 millions d'euros. Elle est page 21, avant dernier paragraphe. Donc, voilà, c'est pour ça que je vous faisais signe de lire. Ce n'est pas un exercice de style. Elle est dedans. En disant « le pic de dette, compte tenu des dépenses engagées, sera de 50 millions d'euros en 2021 ». Et il aura un financement lié à l'autofinancement, à la capacité d'autofinancement de la Ville, qui est de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros, et une capacité d'emprunt, mais qui ramènera de toute façon le ratio à quelque chose qui sera à la moitié des capacités d'endettement moyen des villes de la strate. Donc on restera très en deçà des seuils, au pic en 2021 probable de notre besoin en financement lié aux différents projets qu'on a évoqués. Donc arrêtons, vous voyez, de tirer la sonnette d'alarme sur des choses qui n'en valent pas la peine.

20 novembre 2019

Sur l'opération exceptionnelle qui est en DMTO en 2019, elle est de 8 millions d'euros, et l'ensemble des DMTO de l'année 2019 sera probablement de 25 millions d'euros. Donc, vous voyez, si je soustrais l'opération exceptionnelle à 8 millions des 25, on est sur 17 millions. On a, à titre conservatoire, mis à 14 millions. Donc on est en deçà d'une année qui n'aurait pas d'opération exceptionnelle qui, sur la base de cette année, s'établirait plutôt à 16 qu'à 14 millions d'euros. Voilà.

Sur le taux de vacance, les heures supplémentaires et ces éléments, Madame BRANNENS, ce sont des éléments variables. Ce sont des éléments variables. Donc le taux de vacance, il varie parce qu'il y a des engagements, il y a des recrutements qui sont budgétés et qui, à certains moments de l'année, ne sont pas encore intégrés. Donc c'est un indicateur flottant. De même qu'il y a un indicateur flottant, la recette fiscale, qui va générer ou pas le pourcentage, qui va générer un pourcentage d'exonération à la taxe d'habitation. Ce n'est pas quelque chose de ferme. On est à 35 % et on nous a communiqué le chiffre parce que la fiscalité, les revenus des Neuilléens font qu'il y en a 35 % qui vont être exonérés. Mais ce n'est pas une perspective que l'on connaît et que l'on peut connaître. Et de toute façon, voilà, il y a un dégrèvement. Donc pour l'instant, le dégrèvement, il est assez maîtrisé. Il est sur des bases 2020 avec un taux 2017. Voilà. Donc on sait qu'on a un coefficient de correction qui est stabilisé. Certains éléments ne sont pas stabilisés. C'est pour ça que j'ai rappelé que, sur les résidences secondaires, le montant de TH n'était pas arrêté quant au taux et à la sur prime, puisqu'il y a semble-t-il un débat là-dessus. Mais, voilà, on ne peut pas, de manière prévisionnelle, arrêter la courbe, comme ça, de ce pourcentage de 35 % pour les trois années à venir.

Sur... Qu'est-ce qu'il me manque ? J'essaie de voir si j'ai répondu à tout. Sur les subventions, vous m'interrogez sur les subventions liées au parking. Je vous renvoie... On va vous le redire. On le reprendra et on vous le communiquera, mais je vous renvoie à la délibération sur le contrat avec Indigo. Voilà. Tout est écrit dedans. On peut à chaque fois revenir sur des taux mais, quand vous avez voté le contrat de concession avec Indigo, vous aviez le planning des subventions et vous aviez le tableau d'amortissement jusqu'à la fin de la concession, l'amortissement prévisionnel, avec les éléments de retour sur investissement qui peuvent vous intéresser. Donc, s'il vous plaît, prenons ce rapport pour ce qu'il est. Il est un rapport et, encore une fois, avec – et je les défends et je les assume complètement – d'excellents agrégats, parce qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent se targuer de ne pas avoir bougé la fiscalité, la TH, depuis 10 ans. On ne la bougera pas non plus, ni la taxe foncière, ni le reliquat de TH, en 2020, d'avoir des frais de fonctionnement par habitant parmi les plus bas, de ne pas renoncer à aucun de ses projets de développement ni d'investissement, et en même temps d'avoir ce niveau d'endettement et cette capacité d'autofinancement. Voilà. Et j'espère qu'on peut aussi s'en réjouir, plutôt qu'essayer de trouver, avec des détours parfois quand même un peu surprenants, des failles et des critiques. Voilà. Que vous discutiez des choix budgétaires au budget, c'est légitime mais, excusez-moi, les orientations budgétaires sur des fondamentaux extrêmement sains, on devrait un peu s'en réjouir, même si on est dans l'opposition.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE. - Sur la question de Constance LE GRIP qui avait été posée, effectivement, le ministre avait été... La réponse du Ministre avait été très claire, sur le fait que, voilà, il n'avait jamais été question d'enfouissement et que l'État avait abandonné ce projet. Donc il fallait, non pas le réintroduire – c'est une forme de naïveté –, mais qu'au contraire l'aménagement qui est réalisé est, voilà, opportun.

Très bien. Madame MAURIN FOURNIER. Madame BRANNENS, Madame MAURIN FOURNIER. Je ne sais pas qui avait levé la main en premier.

Mme BRANNENS.- Moi, c'est très court. Je voulais juste préciser que, sur la vacance, alors, certes je ne calcule peut-être pas bien, puisque c'est un indicateur flottant. Mais j'ai fait un petit graphique et, arrêté en fin d'année, je constate que, depuis 2015, la situation se dégrade en termes d'effectifs, enfin de postes budgétés et de ratios pourvus/budgétés, c'est tout. Ça se dégrade régulièrement depuis 2015. C'est une tendance. C'est l'orientation, et je crains que cette tendance ne perdure l'an prochain. Je pense que je suis dans le thème du débat.

M. LE MAIRE. - On verra avec le budget et le compte administratif. Madame MAURIN FOURNIER.

20 novembre 2019

Mme MAURIN FOURNIER.- Monsieur le Maire, moi, je vais prendre des éléments chiffrés, très clairs, qui viennent exactement contredire ce que vous venez d'affirmer, c'est-à-dire que quand je dis qu'on est 2 fois, en termes de montants, au-dessus de certaines villes, je l'ai pris à partir des documents 2017. Moi, je ne m'énerve pas mais, au lieu d'asséner des choses qui sont fausses, je donne des éléments qui sont vérifiables. Pour 2017, en termes de taxe d'habitation pour Neuilly, nous sommes à 4 778, quand vous multipliez le taux de la base. À Vanves, ils sont à 2 069. Donc ce que je vous ai dit est vrai. En ce qui concerne, dans la taxe foncière, dans le bâti des communes, taxe foncière sur le bâti, nous sommes à 5 348 en 2017. Nous sommes, à Vanves, à 1 832, c'est-à-dire 2,5 fois. A Boulogne, si vous voulez Boulogne. Boulogne : 3 281 contre 5 348. Donc si vous voulez, moi, je veux bien que vous asséniez des éléments en disant que c'est inexact. Mais c'est exact.

Enfin quand vous dites, et je prends votre budget primitif 2019, que nous avons des dépenses réelles de fonctionnement inférieures et même les plus basses par rapport à la strate, nous sommes à 2 158,20. La moyenne nationale de la strate est à 1 361. Voilà, Monsieur le Maire. C'est en page 4 de votre budget primitif 2019.

M. LE MAIRE.- OK. D'autres interventions? Je vous remercie.

Donc on vote sur la tenue de ce compte administratif. Qui vote contre ? (5 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ, Mme BRANNENS et M. DODEMAN.) Qui vote pour ? Il est adopté. Qui vote pour ? Les autres. Donc il est adopté. Je vous remercie et c'est une très bonne chose, parce que je crois que c'est un très bon compte administratif. Voilà... Un très bon rapport d'orientation budgétaire.

9. <u>Approbation du contrat de développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville</u> de Neuilly-sur-Seine pour la période 2019-2021

M. LE MAIRE.- La délibération numéro 9, c'est l'approbation du contrat de développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly. Donc c'est un contrat qui remplace le contrat précédent qui venait à échéance en 2018. Donc c'est un contrat qui porte sur les années 2019, 2020 et 2021. Il est réparti en deux sections, une section d'investissement et une section de fonctionnement. La section d'investissement porte sur 3,5 millions. Donc c'est un montant consolidé sur les 3 ans. Il y a 2,8 millions qui est fléché sur la médiathèque qui s'intégrera dans le projet du 167 avenue Charles de Gaulle, et il y a 700 000 euros au titre des travaux de maintenance qui sont prévus en 2021 sur la piscine, puisqu'il y a un certain nombre de gros travaux à faire, liés à l'usure d'un certain nombre de machines et puis en particulier du plafond qui s'écaille et qu'il va falloir reprendre.

En fonctionnement, donc on retrouve le CLIC, donc l'accueil des seniors, pour 100 000 euros par an, soit 300 000 euros sur la durée du contrat, et 2,6 millions au titre de la culture, et en particulier de la saison culturelle. Voilà.

Ce contrat sera signé. Il passe en commission permanente...

Mme FOURCADE.- Lundi prochain, le 25 novembre.

M. LE MAIRE.- Voilà. Et il sera signé donc avec le président du Conseil Départemental dans la foulée.

Oui, Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI. - Juste un mot, pour vous montrer qu'on lit les contrats et qu'on lit vos ouvrages très intéressants, puisque notre groupe va approuver... Monsieur le Maire, si vous voulez bien m'écouter, pour une fois que je dis quelque chose de câlin!

(Rires.)

20 novembre 2019

M. LE MAIRE. - Ce que vous dites, c'est tellement intéressant que je ne veux rien manquer. Et si je manque, je demande à mes adjoints de me le répéter.

<u>M. LEPIDI</u>.- Bien, très bien. On est quand même en Conseil. Vous pouvez donc écouter ce que vous dit votre opposition. Nous allons voter pour la signature de vos accords avec le Département.

<u>M. LE MAIRE</u>.- Écoutez, je vous remercie, mais je ne vois pas comment on pourrait faire autrement. Voter contre un transfert de 6 millions d'euros, vous voyez, ce serait quand même un peu surprenant. Donc merci de l'information, elle me fait très plaisir.

<u>M. LEPIDI</u>.- Monsieur le Maire, écoutez, Monsieur le Maire, c'était juste l'annonce de quelque chose de sympathique. Maintenant, vous faites de l'ironie là-dessus. Je ne suis pas sûr que ce soit le bon moment.

M. LE MAIRE. - Je ne fais pas du tout d'ironie, Monsieur LEPIDI. Mais j'espère que vous ne mettez pas d'affectif. Ce n'est pas de l'ordre de la sympathie, je vous le dis très sérieusement.

M. LEPIDI.- Vous êtes tout gentil, oui. Très bien.

M. LE MAIRE.- C'est quelque chose de plus rationnel. Le Département propose 6 millions d'euros. Je ne vous demande pas de me faire plaisir, vous voyez, et je ne vois dans votre vote positif aucune sympathie particulière, parce que ce n'est pas sur le registre de la sympathie. C'est simplement la Ville récupère 3,5 millions au titre de l'investissement et 2,9 millions...

M. LEPIDI. - Franchement, vous n'êtes pas très sympathique en effet.

M. LE MAIRE.- L'inverse m'aurait semblé plutôt inquiétant. Voilà.

M. LEPIDI.- Je vous confirme que vous n'êtes pas très sympathique, oui. Franchement. Je ne sais pas quelle mouche vous a piqué mais bon... Voilà.

M. LE MAIRE.- J'ai compris. J'ai compris.

Qui vote contre ? (*Personne.*) Qui s'abstient ? (*Personne.*) On pourra dire au Département que c'est à l'unanimité que son argent a été accepté. Le Président du Conseil départemental sera ravi. Il était très inquiet sur le fait qu'on refuse, qu'on puisse refuser les 6 millions d'euros. Très bien.

Deuxième partie

M. LE MAIRE. - On reprend sur la deuxième partie. Qui a des questions sur la deuxième partie ? Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Oui, une question sur la délibération numéro 14 relative à l'approbation de la charte des devantures et enseignes commerciales de l'avenue Charles de Gaulle et de la place du Marché. Nous sommes bien entendu tout à fait favorables à l'instauration de cette charte. Nous trouvons en effet très regrettable que certaines enseignes actuelles ne correspondent pas du tout au standing que nous pourrions attendre, en particulier pour certains petits commerces du côté du Pont de Neuilly. Nous souhaiterions savoir, Monsieur le Maire, comment seront traitées les devantures et enseignes existantes. Seront-elles soumises à cette charte, ce qui pourrait peut-être paraître difficilement applicable ? Ou alors est-ce que la charte ne s'appliquera qu'aux nouveaux commerces et à ceux qui feront des travaux nécessitant une autorisation ?

20 novembre 2019

M. LE MAIRE.- Alors là, il y a deux sujets. C'est une très bonne question parce qu'il y a deux sujets qui viennent se combiner : la charte et ce qu'on appelle le RLPi, le Règlement Local de Publicité intercommunal, qui a été révisé, qui est en cours de révision au niveau de l'intercommunalité, à la demande d'ailleurs de la Ville qui, pour différentes raisons, avait besoin de réactualiser son RLP et donc c'est une compétence intercommunale. C'est pour cela que c'est au niveau de POLD que ça se négocie.

Aujourd'hui, on a une charte, une charte qui est la charte de l'avenue Charles de Gaulle, sur laquelle on approuve les termes dans cette délibération. Cette charte, à l'heure actuelle, n'est pas opposable, c'est-à-dire qu'elle est un document qui donne un certain nombre d'indications, de tendances, et qui invite les commerces à aller dans ce sens-là. Et si on la passe avant le RLPi, c'est justement de telle manière à ce que ceux qui ont des projets puissent s'en inspirer, sans attendre l'échéance du vote du RLPi qui va arriver avant l'été 2020. Donc elle n'est pas opposable.

Pour autant, et c'est ce qui est intéressant, c'est qu'il y a d'ores et déjà 17 commerces qui ont engagé, pour des raisons différentes – soit ce sont des cessions, soit ce sont des changements de logo, des modifications d'enseignes – qui voulaient engager des travaux, qui sont venus à la mairie, qui ont pris les éléments de la charte et qui ont fait leurs travaux sur la base de la charte, plutôt d'ailleurs tous extrêmement satisfaits d'avoir un cadre, une charte, un cadre dans lequel faire les travaux, puisque ça participe de l'harmonie de l'avenue et donc aussi de la valorisation de leur fonds de commerce.

Donc la charte, à ce stade, n'est pas opposable. Pour autant, elle le sera dès lors que le RLPi sera voté et il sera voté probablement avant l'été 2020. Une fois que le RLPi est voté, les commerçants ont 6 ans pour se mettre en conformité avec le RLPi. Donc c'est un temps assez long, très long. C'est le temps réglementaire. Donc un commerçant qui aujourd'hui, demain, présente un dossier sur l'avenue Charles de Gaulle, il s'inspire de la charte mais il n'est pas contraint. Le même commerçant qui viendra après le vote du RLPi, s'il fait des travaux, il devra le faire sur la base de la charte puisque l'avenue Charles de Gaulle, dans le RLPi, a été sectorisée. Donc elle est un secteur à part entière, comme un secteur d'urbanisme. Elle est sectorisée avec ses propres règles. Donc quelqu'un qui viendra dans 1 an devra faire ses travaux en respectant la charte qui sera opposable. Et quelqu'un qui ne veut rien faire, dans 6 ans, sera contraint de se mettre au RLPi, que ce soit sur l'avenue Charles de Gaulle, *modulo* la charte, où n'importe où dans Neuilly ou dans une des 11 villes de POLD, puisque l'ensemble des commerces de POLD dans 6 ans devront respecter les stores-bannes d'une certaine taille, arrêter des enseignes clignotantes ou des écrans qui ont une luminosité supérieure à ce que le RLPi demandera.

Donc pour répondre concrètement à votre question, il y a 6 ans pour la mise en application du RLPi, à partir de son vote qui est prévu pour mi-année 2020. Sachant qu'il y a eu une réunion de concertation, que j'ai proposée au niveau de POLD, puisque les réunions doivent se faire au niveau de POLD. J'avais proposé qu'elle se tienne à Neuilly. Donc elle s'est tenue à Neuilly pour le compte du territoire, ce qui permettait à ceux qui s'intéressent à ce sujet à Neuilly, compte tenu de nos travaux, d'y être présents plus facilement.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, sur ce sujet, j'ai cru comprendre qu'il y allait avoir une enquête publique en 2020, avant que ça passe en RLPi, et du coup il y aura une période de concertation. Alors, c'est toujours le même problème ici. C'est que, sous votre responsabilité, on fait toujours un peu la concertation après, c'est-à-dire qu'on nous fait voter une charte, qui en soi n'est pas inintéressante, sauf que ça va uniformiser. Alors, c'est joli mais, en même temps, ça enlève certaines aspirations sans doute de nos commerçants. Néanmoins, ce que je trouve toujours dommage, c'est qu'on aura la période de concertation une fois que, nous, on aura voté. Je ne comprends pas vraiment la logique, toujours, de cette façon de concerter quand le choix est déjà décidé.

M. LE MAIRE. - Je vais rappeler juste la manière dont j'ai monté la dernière réunion avec les commerçants sur ces sujetslà, pour être sûr, parce que le taux de présence des commerçants aux réunions sur l'avenue Charles de Gaulle était extrêmement faible. La dernière réunion, de mémoire – et je parle sous contrôle de Marc WARNOD qui a suivi ça –, on l'a fait en septembre. La dernière, j'ai demandé aux appariteurs de déposer l'invitation chez chaque commercant, de faire

20 novembre 2019

signer à chaque commerçant le fait qu'il l'avait bien reçu, de telle manière à être certain que tout le monde soit informé et tout le monde puisse venir. Donc chaque commerçant a été visité par un appariteur et j'avais demandé à ce qu'il signe : « voilà, j'ai bien reçu l'invitation pour une concertation avec les commerçants ». Et donc des commerçants sont venus, un petit peu plus, mais pas tellement plus. Et si vous voulez, à un moment, je ne peux pas aller les chercher non plus. Je ne peux pas aller les chercher.

Donc quand vous me reprochez la concertation sur les commerçants, vous voyez, j'entends, mais d'abord il y a eu plusieurs réunions. On est en phase d'enquête sur le RLPi. C'est pour ça que j'ai même proposé à ce que la réunion se fasse à Neuilly, vous voyez, parce que si elle avait eu lieu à Vaucresson, à Nanterre ou ailleurs, on m'aurait dit : « mais c'est loin, c'est impossible, etc. » Donc c'était les commerçants et les associations de Nanterre, de Vaucresson ou ailleurs qui devaient venir à Neuilly, puisque, avec mon collègue JUVIN qui a en charge le RLPi au sein de POLD, je l'avais souhaité. Et donc il a été d'accord pour qu'on la fasse chez nous, au Théâtre des Sablons. Donc, non, les concertations, elles existent, vous voyez. Après, les gens viennent ou ne viennent pas, mais... Et encore une fois, la dernière réunion, on a été chez chaque commerçant, avec un agent de la Ville et en faisant signer comme quoi il avait bien reçu, et en lui rappelant que c'était important qu'il vienne.

Mme MAURIN FOURNIER.- Est-ce que vous me confirmez simplement qu'il va y avoir une enquête publique en 2020 et qu'il y aura donc une période pendant laquelle les commerçants vont pouvoir s'exprimer sur une... de manière j'imagine également dématérialisée, et que donc, à l'issue de cette enquête, il y aura un avis qui sera rendu ? Je ne vous reproche pas d'avoir souhaité informer les commerçants. Je dis juste que je trouve curieux le séquençage, à partir du moment où il y a une enquête publique. Pourquoi nous, nous prenons d'ores et déjà ce vote en considération, avant cette enquête publique ?

M. LE MAIRE.- Pour une raison très simple. C'est que c'est les commercants qui nous demandent. Le commercant qui veut faire les travaux... Durand Dupont. On va prendre l'exemple de Durand Dupont. C'est très simple. Durand Dupont veut faire les travaux, voulait faire des travaux cet été. Il nous a dit : « je ne vais pas attendre le vote du RLPi pour faire des travaux ». Et ils sont 17 comme ca. FOCLY, il fait des travaux, il veut les commander très vite. Il me dit : « donnez-moi des éléments de la charte, de telle manière à ce que je n'attende pas la charte pour faire mes travaux ». Et c'est la raison pour laquelle Diagonal, près de Durand Dupont, Diagonal qui a repris un garagiste, c'est eux qui sont venus nous voir en nous disant : « donnez-nous des éléments de la charte, parce qu'on ne va pas attendre 1 an... » Ils ont démarré avant l'été, un peu avant l'été. « On ne va pas attendre 1 an, surtout qu'on a repris un garage, donc ça n'a rien à voir avec un commerce alimentaire. On ne va pas attendre 1 an, au risque de faire des travaux qui ne correspondront pas à la charte ». C'est tout. C'est quand même pas compliqué de comprendre que les commercants, qui ont un rythme de travaux indépendant de nos règlements, ont besoin d'avoir le plus en amont possible des éléments. C'est pour ça qu'ils ont la charte. Ils en sont extrêmement satisfaits. D'ailleurs, 17 l'adoptent déjà. La charte n'est pas opposable à ce stade. Mais l'engagement qu'on a auprès d'eux, c'est de défendre dans le cadre de l'enquête publique qui est confiée à POLD du RLPi les éléments actuels de la charte, ceux en tous les cas que vous allez approuver ce soir. Parce que ca évite et ca permet à des commercants de faire des travaux d'ores et déjà, sans attendre le RLPi, l'enquête publique et tous les délais administratifs qui peuvent s'y greffer et qui amèneraient les uns et les autres à attendre l'été prochain.

Qu'est-ce que vous dites au commerçant qui veut faire des travaux demain et qui a pas envie de les refaire si le RLPi n'est pas conforme ? Vous lui dites : « voilà, j'ai des éléments pour vous permettre d'avancer et de ne pas attendre », tout simplement.

D'autres questions ? Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Oui, moi j'ai quelques questions, d'abord sur les points 10 et 11, qui concernent des subventions pour deux clubs sportifs. De ce que je comprends, c'est la part départementale qui va s'ajouter à la subvention que l'on avait déjà décidée. Est-ce que vous me le confirmez ou est-ce que c'est à la place de la subvention existante, d'ores et déjà décidée ?

20 novembre 2019

M. LE MAIRE. - Non, c'est une ligne assez particulière. C'est que le Département a une politique de financement du sport de haut niveau. Donc ils ont intégré ces montants dans la convention et donc ils seront versés à la Ville. La Ville les reverse à ces deux clubs d'haltérophilie et d'aviron, mais après les avoir reçus du Département. Donc là on n'est que le véhicule par lequel se transmet une subvention du Département sur le sport de haut niveau, avec des associations avec lesquelles le Département avait conventionné.

<u>Mme BRANNENS</u>.- Donc les associations recevront la somme de la subvention du Département qu'on leur reversera, plus la nôtre, plus celle de la Ville ?

M. LE MAIRE. - Voilà. Notre subvention annuelle classique. Là, c'est vraiment un fléchage départemental sur le sport de haut niveau.

Mme BRANNENS.- D'accord.

Sur la numéro 19, c'est une délibération qui concerne l'obligation de mettre en place des panneaux routiers à l'entrée de la Zone à Faibles Emissions. On demande donc un concours financier pour l'installation de ces panneaux. Je me posais la question, parce que ça me semblait quelque part assez logique : qu'est-ce qui se passe pour les villes qui n'ont pas souhaité être dans la Zone à Faibles Emissions, qui à mon sens, enfin dans la mesure où c'était quelque chose qui était envisagé pour la totalité de la métropole, on a des trous comme ça dans la passoire... Il y a par exemple Puteaux, à côté, qui ne souhaite pas être dans cette Zone. Donc c'est plutôt... Quelle est leur participation financière à ces panneaux, parce qu'ils ont aussi une responsabilité dans l'histoire ?

M. LE MAIRE. - Alors la ZFE s'applique à l'intérieur de l'A86. Donc c'est pas toutes les communes de la Métropole, même si, comme vous l'avez rappelé, c'est un vote qui a été fait à l'unanimité de la Métropole, ce qui est d'ailleurs un petit peu contradictoire avec certaines communes qui ne l'appliquent pas. Voilà. Après, elle s'applique pas dans ces communes, avec effectivement des choses qui seront un peu difficiles, dans la mesure où une voiture qui arrivera de l'ouest, qui passera par Rueil, sur lequel il y a la ZFE, et pourra aller dans une commune un peu plus loin qui n'est pas en Zone ZFE, aura du mal *a priori* à y aller, sauf à faire un détour par l'est de Paris, peut-être, je ne sais même pas encore comment, puisque le périphérique est en Zone à Faibles Emissions également. Donc, voilà, je pense que les communes vont être isolées dans cette structuration de la ZFE et... Mais je pense que, en même temps, elles y adhéreront petit à petit probablement, parce que c'est plutôt dans l'air du temps.

Mme BRANNENS.- Mais elles participent pas financièrement à la mise en place des panneaux ?

<u>M. LE MAIRE</u>.- Non, mais là, c'est la métropole qui... C'est un financement métropolitain. Donc elles participent indirectement, puisqu'elles ont une partie de leurs recettes fiscales qui est fléchées vers la Métropole.

Mme BRANNENS.- Et puis le point... Entre temps, j'ai les points 13 et 20 qui sont des documents annexes qui n'étaient pas fournis avec les documents du Conseil que j'ai demandés donc à vos services, ainsi que le bilan carbone de la Ville. Mais il y a aussi la délibération numéro 23 qui concerne le règlement intérieur des salles municipales. Donc je vais revenir sur le point sur lequel je vous avais interrogé tout à l'heure.

Parmi les établissements cités, on parle du 124. C'est le 124 où ? Parce que je connais le 167, mais je ne connais pas le 124. C'est où ? C'est dans quelle rue ? Rue Perronet ? C'est où ?

M. LE MAIRE.- C'est le 124 rue Perronet.

Mme BRANNENS.- D'accord. Ce serait bien de le préciser, parce que...

M. LE MAIRE. - Oui, vous avez raison.

20 novembre 2019

Mme BRANNENS.- ...mettre que des chiffres comme ça...

M. LE MAIRE. - Vous avez raison, je ne sais pas pourquoi c'est le 124. Il manque un mot.

Mme BRANNENS.- On pourra faire le 18, le 12 et le 14.

Ensuite, oui, j'aimerais bien... Donc, de ce que je comprends, le 2 bis rue du Château ne fait plus partie du lot des salles qui seront louées.

M. LE MAIRE.- Non, puisque ça ça s'applique à 2020.

<u>Mme BRANNENS</u>.- Oui. Et donc je repose ma question de tout à l'heure sur la Maison des Associations. Elle s'installera définitivement Villa Emile Bergerat, l'année prochaine, c'est ça ? Ou elle restera...

M. LE MAIRE. - Janvier. Le transfert se fait avant la fin de l'année. À la fin de l'année, en janvier... En décembre, la Maison des Associations fermera. Et à partir du 1er janvier, le nouvel espace Bergerat sera ouvert.

Mme BRANNENS. - D'accord. Donc certaines activités resteront rue des Graviers et d'autres iront Villa Emile Bergerat ?

M. LE MAIRE.- Ça ne change pas, ça. Rue des Graviers?

Mme BRANNENS.- Oui.

M. LE MAIRE.- Non, mais ça il n'y a pas de modification.

Mme BRANNENS.- D'accord, OK. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, sur la 16. En fait, ça concerne le stationnement payant sur la voirie de surface pour les véhicules électriques. Alors, je voulais savoir comment on allait gérer ça puisque, au dernier Conseil municipal, on nous avait dit qu'on inscrivait une moins-value de 1,6 million, du fait qu'on reportait le remplacement des horodateurs. Donc je voulais savoir s'il allait y avoir du coup une modification de ces horodateurs pour pouvoir payer des prix qui sont différents, puisque maintenant on fait une strate différente pour les véhicules électriques, si j'ai bien compris. Et je voulais savoir quelles avaient été les modalités pour choisir les personnes qui pouvaient d'ores et déjà bénéficier des bornes qui avaient été laissées par Autolib', puisque c'était... La dernière fois, on nous avait dit qu'on avait des bornes et qu'on allait faire, on ne savait pas comment, le choix des personnes qui pouvaient en bénéficier.

M. LE MAIRE.- La réactivation des bornes Autolib' fonctionne. Donc, ça y est. Il y a un certain nombre d'abonnés, à 120 euros par an, en charge lente, de mémoire. Il y a un certain nombre de places, mais je crois qu'elles sont pas toutes, à ce jour, pourvues. Donc, voilà, les Neuilléens qui se présentent pour bénéficier de cet abonnement annuel de recharge sur les bornes Autolib' peuvent le faire. Et voilà. C'est les premiers arrivés, les premiers servis. Il n'y a pas d'élément discriminant particulier pour y avoir accès. C'est réservé aux habitants de Neuilly. Et, dans les faits, je pense que ça va être utilisé par les gens qui sont proches de ces bornes, puisque c'est eux qui en auront l'usage le plus facilement. En ce qui concerne votre première question, c'est un paramétrage, mais voilà qui appelle pas de configuration ou de reconfiguration lourde des appareils et pas de coût particulier, puisque nos prestataires ont une obligation de paramétrage voilà de ces horodateurs, même si, vous vous rappelez, la dernière fois on avait je crois, ou à un Conseil récent, on avait regardé la courbe de l'usage des paiements par PaybyPhone et un deuxième système, puisqu'on a délibéré sur un autre système. Et donc la population des usagers à véhicule électrique sont plutôt des gros usagers de ces moyens aussi de paiement électronique sur le stationnement. Donc je pense qu'on aura de moins en moins, de la part de cette population qui utilisent des voitures électriques, de paiement classique par horodateur. Voilà.

20 novembre 2019

Y a-t-il d'autres questions sur la deuxième partie ? OK. Je vous remercie.

Questions diverses

M. LE MAIRE. On va passer aux questions diverses. Madame BRANNENS, une question que vous avez déjà un peu évoquée, qu'on a déjà un peu débattue, mais je vous laisse la compléter, sur le Pont de Neuilly.

Mme BRANNENS.- Tout à fait. Donc je reviens sur le Pont de Neuilly, effectivement, parce que l'éclairage du Pont est défaillant depuis maintenant je crois 3 ans. On a déjà évoqué ce point dans cette assemblée. Je vous ai déjà interpellé sur ce sujet. Et quand on est sur le Pont de Neuilly à cette saison de l'année, soit on est à pied, en vélo ou en trottinette, de nuit, non seulement on se déplace au ras des voitures, ce qui n'est pas très sûr, puisque si jamais il y avait un accident entre les voitures, on est vraiment aux premières loges, mais en plus on est ébloui par les phares, en particulier quand vous êtes sur le trottoir de droite, ce qui est le plus fréquent parce que... le trottoir de droite en allant vers La Défense, puisqu'il y a les passerelles qui vous permettent d'aller sur la dalle. Quand vous en revenez, vous êtes ébloui par les phares des voitures, donc on ne voit pas trop où se situe le trottoir.

Donc vous nous avez fait part de vos discussions avec les villes voisines, vous le rappeliez tout à l'heure, pour essayer de pallier au manque de l'État, puisqu'il s'agit d'une route nationale, et au défaut d'entretien des lumières. Mais vous nous avez déjà indiqué ca maintenant il v a plus d'un an et donc il semble que les discussions soient difficiles et longues.

Cependant, d'après le journal *La Gazette de La Défense*, il semblerait que la création d'une passerelle dédiée aux piétons et aux cyclistes au-dessus du pont ait été programmée au niveau du département et que Patrick DEVEDJIAN a demandé le transfert du Pont de Neuilly de l'État au Département il y a maintenant plus d'un an, comme vous l'avez fait pour les contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Et donc un projet serait en cours d'étude au sein de l'établissement public Paris La Défense, c'est-à-dire l'ancien EPAD. Cette passerelle viendrait utilement compléter la rénovation des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle et permettrait enfin une vraie liaison douce avec le pôle de La Défense, où de nombreux Neuilléens ont leur emploi, et donc se déplacent tous les jours.

Les travaux de l'avenue Charles de Gaulle côté Pont de Neuilly sont planifiés en phase 2 du projet des « Allées de Neuilly », c'est-à-dire courant 2020, le bout, l'articulation. Qu'en sera-t-il de l'articulation avec cette passerelle, articulation qui n'est actuellement, à ma connaissance du moins, pas intégrée dans le projet actuel ? Pouvons-nous décaler le phasage, ou bien est-ce qu'on va construire et démolir ce qu'on aura construit 1 an plus tôt pour pouvoir se raccorder à cette passerelle ? Enfin pour résumer ma question, Monsieur le Maire, pourriez-vous, vous ou l'un de nos deux conseillers départementaux, nous donner un peu plus d'information sur ce projet de passerelle qui semble prendre corps ?

M. LE MAIRE.- Sur le premier point, c'est pas les discussions qui sont longues, c'est les études qui sont compliquées, puisque les discussions, voilà, elles ont démarré. Les études ont également démarré, puisqu'on est tous d'accord làdessus. Mais dès qu'on touche au Pont, que ce soit sa structure, ses ancrages de balustrades, de candélabres, on touche à des éléments extrêmement sensibles. Donc les études sont en cours. Elles n'ont pas encore donné les conclusions, mais elles seront probablement terminées... Monsieur NEVEU, vous avez une idée ? Fin d'année 2019. Donc on aura j'espère début 2020 des éléments, et surtout ce qu'il nous faut, c'est des éléments budgétaires pour voir ensuite comment on organise la discussion avec l'État sur ce sujet là.

En ce qui concerne la passerelle, c'est vraiment une information qui est à son tout début. Et pour preuve, j'ai reçu cet après-midi la saisine, alors non pas du Département mais de l'établissement public, adressée à l'État, au ministre en charge, où l'établissement public demande l'accord de l'État pour engager des études préliminaires à l'idée d'une passerelle. Donc vous voyez, on est encore très loin. Je pense qu'il n'y aura pas de passerelle avant 5 à 10 ans, compte

20 novembre 2019

tenu de l'évolution et du fait que, voilà, les discussions n'ont pas démarré avec l'État. Pour preuve ce courrier dont j'étais en copie cet après-midi.

Donc, voilà, à ce stade je ne peux pas vous en dire. Il y a effectivement eu une plaquette qui a été fait, qui mettait un peu l'information avant la réalisation. Mais voilà, la lettre, j'étais en copie, elle est partie de l'établissement public sans doute hier ou avant-hier, au début de la semaine, en tout cas, auprès du ministre en charge, pour dire que l'établissement public envisageait des études sur l'idée d'améliorer le passage entre La Défense et Neuilly, d'enjamber la Seine, mais sans plus de précision à ce stade.

<u>Mme BRANNENS.</u>- Merci. Donc si je résume, on n'est pas près de voir clair! Il faut terminer les études entre nous et puis ensuite trouver le budget. Donc j'espère, Dieu merci, qu'il n'y aura pas d'accident grave sur cette période. Et pour la passerelle, donc on s'oriente vers la solution « on construit et on démolira ce qu'on a construit d'ici 5 ou 6 ans, pour raccorder avec la passerelle ».

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS, je crois qu'il faut quand même bien comprendre quelque chose. C'est que vous ne pouvez pas faire reproche, ni à la Ville, ni au Département, ni à Seine Arche, de pallier la carence de l'État. Gardez vos flèches pour l'État, vous voyez. On est tous dans une situation où on constate que, depuis des années – des années –, ça n'a pas été entretenu, ça n'est plus éclairé, les ampoules ne sont pas changées, les trous ne sont pas bouchés. Donc la Ville a lancé les études. Vous pouvez vous moquer des études, si vous voulez, mais elle lance des études parce qu'elle ne va pas s'engager dans une discussion avec l'État sans avoir des éléments extrêmement sérieux d'où elle met les pieds, vous voyez. Si on enlève un candélabre qui est foutu pour en mettre un nouveau, moi je veux être sûr que, quand on enlève le candélabre, on n'abîme pas le pont, qu'on ne nous dise pas « c'est de votre faute si le pont a été abîmé » et qu'on ait à refaire le pont. Je caricature un peu mais c'est pas loin.

Donc les études sont faites extrêmement sérieusement, de concert avec le maire de Puteaux et celui de Courbevoie, parce que si on veut remettre de l'éclairage, ce n'est pas simplement changer l'ampoule, vous voyez. C'est malheureusement plus compliqué que ça. Et donc il faut interagir avec l'ouvrage. Et interagir avec un ouvrage dont on n'est pas sûr de la fiabilité, ça demande des études. Voilà.

Et le Département et l'établissement public ont repris la gestion de La Défense, pas non plus je pense pour la gloire. Ils l'ont repris parce que les investissements n'étaient pas faits, que le sous-sol était dans un état catastrophique. J'étais au débat parlementaire au moment où ça s'est passé. Il y a 500 millions d'euros d'investissement qui n'ont pas été faits par l'État. Et donc le Département et l'EPADESA reprennent le dossier, et vous voyez aussi en ne disant pas « tiens, on va faire une passerelle dans 2 ans », vous voyez, parce que c'est des choses qui sont faites encore une fois à la place de celui qui en avait la charge et qui ne l'a pas fait depuis des années. C'est des investissements extrêmement lourds et il n'est pas anormal, vous voyez, que tout ça soit précédé d'études sérieuses. Et la passerelle est extrêmement compliquée parce que, vous l'avez dit à juste titre, où elle démarre, où elle termine, sur quoi elle s'adosse? Vous voyez, j'étais il y a quelques semaines avec Patrick DEVEDJIAN. On parlait de ce sujet. Il me disait : « il n'est pas question de prendre appui sur le pont, compte tenu du fait que le pont est une responsabilité de l'État et qu'on ne veut pas avoir à assumer des coûts indéfinissables pour l'instant de remise en état du pont. Et nos collègues plus au nord, avec le Pont de Gennevilliers qui a montré des failles il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps que ça, sont tous extrêmement prudents pour aller travailler à la place de l'État ou aux côtés de l'État sur des ouvrages dont il n'a pas assumé la maintenance. Il y a une étude fait récemment sur l'état des ponts en France, qui pointe vraiment ce risque. Donc grande prudence de la part des uns et des autres. Mais ne renversons pas la charge de la responsabilité et du retard.

Mme BRANNENS.- Non, en fait ma remarque était purement factuelle et constatait les carences de l'État en l'occurrence. Ce que j'espère, en revanche de votre part... Enfin bon, c'est dommage qu'on construise et qu'on démolisse. Ça, ce sera à la charge de la Ville. Ce que j'espère néanmoins, c'est que vous allez particulièrement soigner la liaison avec ce qui est pas terrible vraiment aujourd'hui. Je vous conseille d'aller en vélo à La Défense. Et pour en faire en sorte... Parce que, quand il va y avoir les pistes cyclables qui vont être construites sur l'avenue Charles de Gaulle, j'imagine qu'il va y avoir un flux beaucoup plus important, et donc beaucoup plus de risque au niveau du pont. Peut-être qu'il y a des...

20 novembre 2019

M. LE MAIRE.- C'est pour ça qu'on est pressé de trouver une solution.

Mme BRANNENS.- ...mesures palliatives, de mettre au moins une protection. Moi, je me suis toujours étonnée – sur le Pont de Levallois, ça existe : la protection entre les voitures et les piétons est extrêmement basse. C'est juste un trottoir. Il faudrait au moins mettre quelque chose qui monte un peu pour protéger entre les voitures et le trottoir, que si jamais on fait un faux pas, si on glisse, si quoi que ce soit... Moi ça m'est arrivé, je l'ai pris régulièrement, ce pont, pendant des années, aussi bien à pied qu'à vélo. Il y a du verglas l'hiver. Vous partez sous une voiture, sans problème. Il n'y a rien qui protège. Ça, ça doit pouvoir se mettre rapidement en place.

M. LE MAIRE.- On est d'accord. On est d'accord et c'est pour ça qu'on fait les études, parce qu'on voudrait aussi faire coïncider un usage, voilà, apaisé et sécurisé du pont au moment où on aura à le faire coïncider avec nos pistes cyclables.

Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Le micro. Oui, je voulais vous parler des caméras de vidéo-protection, parce que la façon dont elles sont aujourd'hui mises en place, eh bien je trouve que ça donne un peu l'impression de tâtonner. C'est ce que j'écrivais dans ma question. C'est vrai qu'on est venu, nous, l'opposition, à plusieurs reprises à la charge sur la nécessité de mettre en place rapidement des caméras de vidéo-protection. À l'époque, vous nous disiez que c'était en relation avec le commissariat de police de la rue du Pont que vous mettiez en place ces caméras et que vous n'aviez pas le sentiment, en tout cas peut-être l'envie ou en tout cas le commissaire ne demandait pas à ce qu'il y ait cette implantation rapide, alors qu'on voit aujourd'hui que les atteintes aux personnes ou les vols sont en augmentation importante. Et vous nous parlez aujourd'hui d'une augmentation des caméras, et on en serait... Alors je ne sais si c'est installé ou à installer, mais à 61 pour la ville de Neuilly. Et moi, je vous demande très simplement : ne pensez-vous pas qu'une mise en place exhaustive et rapide de caméras, c'est-à-dire au moins 150, quand on voit le nombre de nos voisins et le nombre dont ils disposent, sur l'ensemble de la ville, afin qu'il y ait d'abord des possibilités d'intervenir plus rapidement sur le terrain et puis une plus grande protection de nos concitovens. C'est ma première question.

M. LE MAIRE.- Écoutez, je suis un peu surpris de votre question, parce que le sujet de la concertation qu'on a avec les équipes de police municipale et nationale, c'est pas pour dire « justifiez-moi trois caméras ». C'est pour dire « dites-nous où il faut en mettre ». Et s'il faut en mettre 3, s'il faut en mettre 5, s'il faut en mettre 10, s'il faut en mettre 15, on en met le nombre et personne m'a dit « il faut en mettre 150 ». Et pour preuve, c'est qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre de caméras et la délinquance. Et vous citiez les villes avoisinantes où il y en a un nombre plus important. Vous n'avez pas, à due proportion, une diminution de la délinquance. Pas du tout.

Donc le nombre de caméras, il est le fruit d'une discussion avec les services de police, laquelle discussion n'est pas non plus, vous voyez, un exercice de *brainstorming*. C'est un exercice où on regarde les évolutions, on regarde ce qui s'est passé dans l'année précédente. On prend un certain nombre d'avis. On interroge les commerçants. On interroge les directeurs d'école. On interroge tous ceux qui sont concernés. On regarde les statistiques, leur évolution, le type de problèmes qui sont posés et on construit une solution avec ça. Donc mettre 150 caméras... Oui, peut-être un jour il y aura 150 caméras, mais c'est parce que ce sera utile, pertinent, comment dire... proposé avec des arguments.

Ensuite, mettre beaucoup de caméras n'a de sens que si on met là aussi à due proportion des équipes sur le terrain. Si on met 150 caméras et si on double le nombre de caméras, ou si on le triple, il faudra doubler, tripler les effectifs, ce qui est possible. Et d'ailleurs, on a une dizaine d'effectifs en recrutement en police municipale, donc on fait également les recrutements qu'il faut. On a créé il y a 1 an une brigade de nuit avec deux voitures de trois effectifs et une équipe au CSU jusqu'à 3 heures du matin, parce que justement il y avait un besoin de combler un vide dans ce domaine-là.

Donc les investissements qui sont faits... qui doivent être faits sont faits. On a, sur l'avenue Charles de Gaulle, un objectif de caméras assez important. On va en mettre sur la première phase. Je crois qu'il y en a 5 qui sont prévues. Je rappelle quand même que le prix d'une caméra, c'est à peu près 30 000 euros. Ça demande aussi un peu de discernement. Mettre

20 novembre 2019

150 caméras supplémentaires, vous multipliez 150 par 30 000 euros. C'est un investissement, vous voyez. Donc, moi, si demain, vous en mettez 150 à 30 000 euros, ça veut dire que vous allez dépenser plusieurs millions d'euros. Il faut vraiment être sûr, vous voyez, que l'impact sur la délinquance est extrêmement efficace, ce que personne n'a prouvé jusqu'à présent, en tous les cas avec ces proportions-là.

Donc faisons confiance à ceux dont c'est le métier, qui par rapport à des statistiques, à des chiffres, à des interventions sur la voie publique, avec des rencontres avec tous ceux qui sont concernés nous font une proposition chaque année. Ce que vous pourriez me reprocher, c'est de mettre des quotas, de dire « moi, je veux bien toutes les propositions, mais je ne veux pas en mettre plus de 5 par an ». Vous pourriez me dire : « Monsieur le Maire, mettez le nombre de caméras qui vous sont préconisées par ceux dont c'est le métier », ce que je fais. Donc sur ce sujet, soyez assuré qu'on est comme vous extrêmement vigilant sur la sécurité, extrêmement préoccupé par des chiffres qui, en Île-de-France, sur la Métropole, augmentent, pas davantage à Neuilly. Neuilly augmente avec le *trend*, avec la tendance qui est celle qui est observée sur la région parisienne. Voilà. On essaye simplement de la maîtriser le mieux possible, et je dois rendre hommage de ce point de vue-là à nos équipes de police municipale et nationale qui se sont extrêmement bien concertées, qui agissent de concert, de jour comme de nuit, et qui font tous leurs efforts pour s'adapter à des formes de délinquance qui évoluent sans arrêt et qui rendent aussi ce problème particulièrement compliqué, parce qu'il n'est pas arrêté à une configuration criminogène. Il évolue en permanence. Quand je dis « en permanence », c'est quasiment d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre maximum, avec des formes différentes. Donc il y a de ce point de vue là, voilà, une vraie attention et un dispositif qui est reconnu encore une fois comme étant un dispositif très professionnel en police municipale et en police nationale.

M. LEPIDI. - Je précise quand même que 150 caméras, c'était pas « + 150 ». C'était... Vous en avez déjà 61, donc il faut faire le bon calcul.

M. LE MAIRE.- II y en a 61 aujourd'hui. II y en a 61.

M. LEPIDI. - Pardon ? Elles sont installées ? C'est aussi ma question, que je vous demandais.

M. LE MAIRE.- 59. Il y en a deux en cours d'installation.

<u>M. LEPIDI</u>.- D'accord, très bien. Bon, je ne partage pas du tout votre analyse. Je pense que, en effet, les caméras peuvent rassurer les populations aussi. C'est un élément donc important et, moi, personnellement, je pense qu'il vaut mieux qu'il y ait un développement important rapide d'une couverture de la ville. Pour autant, c'est votre réponse et je la comprends.

M. LE MAIRE.- Votre guestion. Vous aviez une autre guestion, Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Oui, la mise en place de panneaux qui ont été mis, qui concourent à cacher les véhicules et qui protègent le marché qui désormais longe l'avenue Charles de Gaulle était un point que j'avais soulevé. Je remercie donc d'avoir remédié au problème qui était posé par le fait d'avoir des commerçants à proximité des véhicules, en protégeant ces véhicules. C'était une question diverse que j'avais posée ici dans cette salle. Et aujourd'hui, je voudrais peut-être... Je me dis, dans le cadre des rénovations que vous faites, cette idée pourrait être reprise pour l'ensemble de l'avenue Charles de Gaulle, de façon à ce que, quand on se promènera sur les « Allées de Neuilly », un peu comme dans vos brochures, on ne verra plus les voitures.

M. LE MAIRE.- Alors, cette palissade a été mise en place à notre demande aux frais de la SNCF, aux frais d'Eole, dans le cadre du transfert du marché, pour isoler les commerçants de la voie. Donc on a mis des GBA, des dalles béton pour les protéger et ces éléments pour les protéger du vent et des intempéries aussi les jours où il y a du trafic et de les protéger donc du trafic et des conséquences des intempéries. Voilà. Ça n'a pas vocation à être un aménagement qui vient « bunkeriser » les trottoirs de l'avenue Charles de Gaulle. C'est un aménagement qu'on a demandé à Eole pour compenser le désagrément du transfert sur les allées des commerçants pendant la période de creusement, et qui se limite donc à l'espace qu'occupent les commerçants, comme vous l'avez vu. Voilà.

20 novembre 2019

Madame MAURIN FOURNIER, vous avez une question sur le Carreau de Neuilly, je crois.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, enfin juste pour rebondir sur votre réponse, c'est quand même une bonne réponse, vous l'avez dit vous-même, pour protéger. Mais là où c'est placé, c'est pas uniquement les travaux d'Eole. Ça protège du trafic de la RN13, donc on pourrait s'en inspirer pour faire évoluer la protection de nos concitoyens le long de ces promenades.

En ce qui concerne ma question, je voulais avoir une information, parce que ça m'a été demandé, sur les intentions concernant le Carreau de Neuilly, c'est-à-dire est-ce qu'il va y avoir des travaux ? Est-ce que vous envisagez de vendre ? Est-ce que... Voilà. Je sais qu'on en a parlé déjà une première fois, mais on n'a pas pour l'instant d'information précise. Merci.

M. LE MAIRE.- Sur l'immeuble du Carreau de Neuilly, donc l'acheteur est titré depuis une semaine. Donc c'est GECINA. Voilà. Sa directrice générale m'a dit qu'elle viendrait. Donc on s'est rencontré avant leur achat, mais aucun projet, aucune perspective n'a été exprimé de leur côté. On est convenu de se voir début d'année 2020, où là ils viendront, je l'espère, je l'imagine avec des projets, mais il n'y en a pas à ce stade.

Mme MAURIN FOURNIER. - Ça veut dire que l'hypothèse éventuelle de l'utilisation à d'autres fins que le Carreau de Neuilly en termes commercial est envisageable ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Pour l'instant, les commerçants, ils ont un bail. Le bail se déroule normalement. Il n'y a pas de sujet. Après, les intentions de GECINA, quand on les connaîtra, feront sans doute l'objet de discussions, de négociations et de positions bien entendu de la Ville. Ce n'est pas à ce stade envisagé, puisqu'ils n'ont émis aucune... ils n'ont exprimé aucun projet. Ils ont acheté un actif, qui est encore très occupé, d'ailleurs, ce qui montre bien, vous voyez, qu'il n'y a pas de perspective à court terme. Autrement, ils auraient certainement, ou les prédécesseurs auraient commencé à le vider, ce qui n'est pas le cas.

Mme MAURIN FOURNIER. - Ils ont acheté tout l'immeuble ?

M. LE MAIRE.- Oui, sauf la partie qui appartient à la Ville, puisque la Ville a à peu près 20 % des surfaces de planchers.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'était ma question : la Ville n'a pas vendu à GECINA ?

M. LE MAIRE.- Ah non. Non, non, la Ville n'a pas vendu.

Mme MAURIN FOURNIER.- OK.

Ma deuxième question : n'ayant pas été invitée donc pendant les 10 années du Cercle international que j'ai découvert à l'occasion de la dernière invitation pour demain, je... pour lequel donc vous vous proposez – je cite – de « faire le panorama de l'état du monde », je souhaiterais que vous nous indiquiez la forme juridique de ce club fermé, dont vous êtes donc le président – j'ai découvert à cette occasion –, le montant investi par la collectivité depuis 10 ans, et le montant également de cette soirée, la typologie des invités et des intervenants, et savoir si nous étions, Conseil municipal, la puissance invitante sur les invitations précédentes ou si ces invitations étaient faites également en votre nom propre. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. Oui. Le Cercle international de Neuilly, ce n'est ni une structure, ni une association, ni une fondation, ni je ne sais pas quoi. C'est un événement récurrent qui a lieu à l'Hôtel de Ville, à peu près 5 fois par an, qu'on avait imaginé, avec des ambassadeurs résidant à Neuilly, puisqu'il y a une vingtaine... 20-25 ambassadeurs résidant à Neuilly, et tous les 2 mois ou 3 mois, un d'entre eux s'expriment sur la situation de son pays. Donc ce n'est pas une association structurée. C'est un évènement récurrent, et ceux d'entre vous... plusieurs élus, de temps en temps, m'envoient un mail en disant

20 novembre 2019

« on souhaiterait venir au prochain », voilà, peuvent le faire. Donc n'hésitez pas, si vous voulez venir un jour. Ce n'est pas un cercle fermé. Ça se passe ici. C'est ouvert. Les portes sont ouvertes et ceux qui veulent y participer sont bienvenus.

Vous m'interrogiez sur les coûts. Il y a, à chaque fois, un café et un croissant qui est servi. Donc les coûts se limitent à un café et un croissant. Il n'y a pas de coûts supplémentaires. Il n'y a pas de personnels mobilisés autres que ceux qui servent les cafés et distribuent les croissants. Voilà. Il n'y a pas davantage, pas plus, pas moins. C'est un événement qui a été monté avec différents ambassadeurs, et Patrick GAUTRAT l'anime avec moi. Il y avait... Il y a Christian MALARD, qui est un Neuilléen qui l'anime également. Et il y avait Nicole FONTAINE qui était très impliquée, comme Neuilléenne, dans cet événement qu'on organisait 5 fois par an. Voilà.

<u>Mme MAURIN FOURNIER</u>.- En ce qui concerne l'invitant, simplement, est-ce que c'est vous toujours, ou est-ce que c'était vous et le Conseil municipal ?

M. LE MAIRE. - C'est toujours le Maire. C'est le Maire. Ça a toujours été le Maire qui invite, le Maire qui invite, la mairie pour notamment ce corps diplomatique particulièrement présent à Neuilly. C'est une très bonne occasion de garder un contact un peu informel, mais néanmoins récurrent, qui fonctionne très bien depuis 10 ans.

Monsieur TEULLÉ, vous avez une guestion sur les actifs de la Ville.

M. TEULLÉ.- Oui, Monsieur le Maire. Alors, sur la Maison de la Famille, si vous pouvez faire un point. Je crois que ça a été plus ou moins dit. Mais sur la Maison des Associations, est-ce qu'il y a eu une décision de la vendre ? Y a-t-il aujourd'hui des acheteurs intéressés ? Êtes-vous en discussion avec de potentiels acheteurs ? Où est-ce qu'on en est, Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Sur la Maison des Associations?

M. TEULLÉ.- Oui.

M. LE MAIRE. Parce que sur la Maison de la Famille, il n'y a pas de projet. Vous l'évoquiez. Je rappelle que c'est un legs et que la Ville ne peut pas le vendre, sauf à trouver un accord avec la famille sur le fait de se séparer, de pouvoir se séparer de ce legs. Donc vous l'évoquiez, mais il n'y a pas de sujet particulier sur la Maison de la Famille, même si la Ville en a plusieurs usages, qui permettent de faire évoluer ce site.

Sur la Maison des Associations, sur l'immeuble de la Maison des Associations, comme je l'évoquais tout à l'heure, il y a eu deux temps. Il y a eu un temps où la CARAC était vendeur et comme nous, on avait envisagé le déménagement sur un autre site commun à Neuilly Lab, impasse Bergerat, on s'était dit... J'avais dit au président de la CARAC « si vous vendez, nous, on est intéressé pour vendre tous ensemble, ce qui optimise la cession de l'un et de l'autre ». Ils ont refait leurs bureaux sans vendre. Ils l'ont remis à la location, ce qui nous redonne une forme de liberté à envisager ou une location ou une vente. Voilà. Il y a un certain nombre de discussions aujourd'hui, avec des gens intéressés, dont la communauté juive pour y établir une prolongation du centre Jérôme Cahen, avec des possibilités de location ou des possibilités d'achat. C'est quelque chose qu'on discutera dans les semaines à venir pour, selon leurs besoins et leurs possibilités de financement, pour le cas échéant faire quelque chose avec eux, si ça les intéresse définitivement. Voilà.

M. TEULLÉ.- Ça me paraît être une très bonne idée, un très bon projet.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

<u>M. TEULLÉ</u>.- Mais y a-t-il une décision du Conseil municipal qui prévoit justement cette vente ? Et s'il y a des échanges, sur quelle évaluation vous basez-vous, s'il vous plaît ?

20 novembre 2019

M. LE MAIRE.- Il y a pour l'instant pas de négociation ou de discussion sur un projet de financement. Donc quand il y aura, il y aura la procédure classique d'évaluation des Domaines. Et c'est sur cette base-là que ça se fera tout simplement.

M. TEULLÉ.- Y aura-t-il une délibération du Conseil ?

M. LE MAIRE.- Le moment venu, oui. Tant qu'il n'y a pas de décision, vous voyez, toutes les discussions qu'on peut avoir ne font pas l'objet de délibérations. Elles font l'objet de délibérations quand il y a une évaluation, une négociation sur le point d'aboutir et donc une décision qui est soumise au Conseil. À ce stade, il y a des discussions. Les discussions ne viennent pas en délibération, parce que ça rimerait à rien. Donc aujourd'hui il y a des discussions. Il y a une demande d'évaluation qui sera faite le moment venu aux Domaines pour avoir une base de discussion. Et à ce moment-là, il y aura, voilà, les délibérations correspondantes, comme d'habitude.

M. TEULLÉ.- Vous avez commencé les discussions, sans questionnement aux Domaines ?

M. LE MAIRE.- On fait toujours les choses de façon itérative. On discute. Quand les gens sont intéressés, on fait une évaluation des Domaines. On reprend les discussions avec un prix et puis si le prix abouti, on fait affaire. Et si on fait affaire, on délibère. Voilà, dans l'ordre des choses, comme on le fait pour toutes les opérations, rassurez-vous, en France et dans les 36 000 communes de France. On délibère quand il y a de la matière et on interroge les Domaines quand il y a quelque chose qui est engagé, puisqu'autrement les Domaines, vous voyez, ce n'est pas non plus... C'est une administration. Quand ils font une évaluation, ça prend du temps. C'est des rapports, c'est un document écrit, c'est des visites. Donc on ne demande pas aux Domaines d'aller comme ça voir, faire des évaluations au petit bonheur la chance. On leur dit : « voilà, là, on est sur le point de négocier. On a une négociation très avancée. Il nous faut une évaluation ou réactualiser dans certains cas une évaluation ». Mais généralement, c'est que la négociation est particulièrement avancée. Voilà.

OK. Je vous remercie. Oui, Marie-Claude LEBOULANGER a une communication à nous faire, donc on va l'écouter.

Mme LEBOULANGER.- Oui, simplement, Monsieur le Maire, je voulais informer nos collègues que notre Ville s'est vue décerner pour la 2ème fois une Marianne du civisme. Donc voilà.

(Applaudissements.)

<u>Mme LEBOULANGER</u>.- Cet après-midi. Pour la meilleure participation aux élections européennes. Donc, voilà, nous pouvons être fiers de nos administrés, qui ont très bien voté.

M. le Maire clôt la séance à 21 heures 34.

Le secrétaire de séance

Bertrand BESSE

Jean-Christoghe FROMANTIN

Le Maire.

Président de la séan